

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois**

**Procès-verbal
Séance du conseil de territoire
25 septembre 2017**

ORDRE DU JOUR

1. Election du 3 ^{ème} Vice-président suite à la démission de Monsieur Herbillon	4
2. TRANSPORTS – Motion relative aux incidences des Jeux Olympiques sur les projets de transports en commun traversant le territoire.....	5
3. GRAND PARIS - Motion relative aux réflexions sur la réforme institutionnelle de la Métropole du Grand Paris	7
4. FINANCES – Affectation des résultats de l'exercice 2016 : budget principal	9
5. FINANCES – Affectation des résultats de l'exercice 2016 : budget annexe assainissement en régie.....	9
6. FINANCES – Affectation des résultats de l'exercice 2016 : budget annexe assainissement en DSP.....	9
7. FINANCES – Budget annexe de l'eau : affectation des résultats de l'exercice 2016, transfert au SEDIF et clôture du budget annexe	10
8. FINANCES – Budget principal – Budget supplémentaire de l'exercice 2017	10
9. FINANCES – Budget annexe assainissement en délégation de service public – Budget supplémentaire de l'exercice 2017	12
10. FINANCES – Budget annexe assainissement en régie – Budget supplémentaire de l'exercice 2017	12
11. FINANCES – Autorisation générale et permanente de poursuites accordée au comptable public.....	13
12. RESSOURCES HUMAINES – Possibilité d'accueillir un ou plusieurs étudiant(e)s en contrat d'apprentissage	13
13. RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs.....	13
14. ADMINISTRATION GENERALE – Rapport d'activité 2016 de l'EPT.....	13
15. ENVIRONNEMENT : Fixation de la liste des locaux à usage industriel ou commercial exonérés de la TEOM pour l'année 2018.....	14
16. ENVIRONNEMENT : Lancement de la procédure d'élaboration du Plan climat air énergie territorial (PCAET) de l'EPT	15
17. ENVIRONNEMENT : Choix de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre de l'élaboration du PCAET de l'EPT	16
18. ENVIRONNEMENT : Adhésion Airparif	17
19. ENVIRONNEMENT : Approbation du rapport d'activités du Syndicat Marne Vive de l'année 2016	19
20. HABITAT : Rattachement de Nogent Habitat, Office Public de l'Habitat (OPH), à l'Établissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois	19
21. HABITAT : Rattachement de l'Office Public de l'Habitat de Saint-Maur-des-Fossés à l'Établissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois	20
22. HABITAT : Engagement de l'élaboration d'une Conférence Intercommunale du	

logement	20
23. URBANISME : Délégation du droit de Prémption Urbain de l'Établissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois à la commune de Saint-Maurice.....	21
24. URBANISME : Réajustement du périmètre du droit de Prémption Urbain de l'Établissement Public Territorial Paris Est Marne&Bois sur le territoire de la commune de Saint-Maurice	21
25. URBANISME : Approbation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Charenton-le-Pont	22
26. URBANISME : Approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme de Champigny-sur-Marne	22

La séance, présidée par Jacques JP Martin, est ouverte à 19 h 05.

M. LE PRÉSIDENT

Je vous remercie de bien vouloir prendre place, nous allons procéder à l'appel. Auparavant, je vais demander à Mme MAGNE de vous communiquer un message.

Mme MAGNE

Je vous remercie M. le Président. Bonsoir à tous, j'aimerais vous signaler qu'une clé USB a été mise à votre disposition sur vos tables. Cette clé contient tous les documents et supports présentés lors du séminaire du 5 juillet 2017 relatif au Plan air climat énergie. Vous pourrez ainsi prendre connaissance de ces documents. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT

Je vous remercie, Mme MAGNE. Mme MARTINEAU, je vous invite à procéder à l'appel.

Appel

1. Election du 3^{ème} Vice-président suite à la démission de Monsieur Herbillon

M. LE PRÉSIDENT

Je souhaiterais faire remarquer à nos collègues que nous sommes particulièrement heureux de la présence de Dominique ADENOT.

Avant de désigner le secrétaire de séance, j'aimerais accueillir le nouveau Maire de Maisons-Alfort ici présent, Olivier CAPITANIO. M. CAPITANIO siège à la place de Michel HERBILLON qui devrait arriver. M. HERBILLON reste conseiller du territoire. Dans la logique de notre fonctionnement, je vous propose à l'élection du 3^e Vice-président la candidature d'Olivier CAPITANIO, suite à la démission de Michel HERBILLON.

Y a-t-il d'autres candidats à cette vice-présidence ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des demandes de vote à bulletin secret ? Il n'y en a pas. Je vous remercie. Par conséquent, nous allons procéder au vote. Qui s'abstient ? (1) Qui vote contre ? (0) Qui vote pour ?

Olivier CAPITANIO est donc élu 3^e Vice-président de notre territoire. En outre, Laurent LAFON, prenant aussi des fonctions au Sénat, sera amené à quitter le poste de CLECT où siège en Vice-président Olivier CAPITANIO.

Je souhaitais patienter pour définir le Secrétaire de séance, afin de proposer à Olivier CAPITANIO d'être le secrétaire pour sa première séance. Je remercie Olivier CAPITANIO d'accepter cette proposition.

Mes chers collègues, nous avons un certain nombre de dossiers ce soir. Nous allons commencer par 2 sujets très importants. Le premier concerne celui des transports. Nous avons réagi à un certain nombre de déclarations gouvernementales annonçant un décalage de calendrier concernant le réseau de la société du Grand Paris. Ce n'est pas tout le projet qui est reporté, mais des éléments de ce projet pour des questions de financement de la société du Grand Paris. Il n'empêche que ce projet est un ensemble homogène dans lequel tout se tient. Par conséquent, nous avons souhaité attirer l'attention du Gouvernement, du ministre, voire du Président de la République sur le fait que le réseau du Grand Paris est important globalement pour la métropole du Grand Paris, particulièrement pour le Département du Val-de-Marne et notamment pour l'Est de ce département. Dans les déclarations qui nous ont été distillées, le report de la ligne 15 Est a été annoncé. Or, cette ligne a déjà été reportée à horizon 2030. Nous avons souhaité marquer cela avec une conférence de presse et une motion qui vous sera présentée ce jour. Dans un premier temps, nous allons visionner une vidéo.

Projection d'une vidéo.

2. TRANSPORTS – Motion relative aux incidences des Jeux Olympiques sur les projets de transports en commun traversant le territoire

M. LE PRÉSIDENT

C'était le petit événement non négligeable. En substance, nous avons décidé de prendre acte de la déclaration de Madame BORNE, Ministre des Transports, et de requérir un rendez-vous. Dès l'obtention de ce rendez-vous, une délégation composée de représentants d'un certain nombre d'élus directement concernés se rendra chez la Ministre des Transports pour rappeler nos attentes. En effet, ce qui est dit est dit. Il convient de poursuivre le projet sur le rythme prévu. Ce rythme est tout à fait correct pour un projet aussi important. J'invite Jean-Pierre SPILBAUER à commenter la motion que nous vous proposons et qui sera transmise au Gouvernement.

M. SPILBAUER

Je vous remercie. Paris a obtenu le 13 septembre dernier l'organisation des Jeux Olympiques en 2024. Si les élus du Territoire se félicitent de cette décision notamment pour l'image internationale de la France, ses retombées économiques et la fierté d'être au cœur de cet événement sportif majeur, ils s'inquiètent de ses éventuelles conséquences sur les projets de transport prévus sur notre territoire. La qualité des dessertes en transport en commun a été l'un des arguments majeurs de la délégation parisienne. Ainsi, l'un des arguments avancés était notamment que 100 % des spectateurs des Jeux Olympiques pourraient se rendre sur les sites Olympiques en transports en commun, de même que la garantie pour les sportifs et les spectateurs de se déplacer avec ces mêmes transports en commun. Aucun site n'ayant été sélectionné dans le Val-de-Marne, les projets de transport sur le Territoire sont remis en cause par l'État, afin de privilégier ceux qui desservent les sites Olympiques.

Le territoire Paris Est Marne&Bois exige que les engagements pris antérieurement à cette décision soient respectés, à savoir : la réalisation de la gare d'interconnexion entre la ligne E du RER et la ligne 15 Sud à Bry-Villiers-Champigny avec une mise en service en 2022 au plus tard, la construction de la ligne 15 Est avec une mise en service en 2030 au plus tard et le prolongement de la ligne 1 du métro jusqu'à Val-de-Fontenay avec une mise en service en 2030 au plus tard.

En effet, la cohérence du réseau Grand Paris Express repose sur le bouclage complet de cette rocade améliorant la desserte de banlieue à banlieue. Il est fondamental de rééquilibrer les transports à l'est de la région, la ligne A du RER étant totalement saturée malgré la mise en service de nouvelles rames. Plus localement, le réseau Grand Paris Express constituera un axe structurant de notre Territoire, puisqu'il sera la seule liaison en transport en commun ferré entre le nord et le sud du territoire. Il s'accompagnera certainement d'une diminution de la fréquentation sur le réseau RER local et l'A86 en particulier, améliorant ainsi la qualité de l'air de notre secteur. Enfin, ces projets de transport sont un des éléments indispensables pour la réussite des opérations d'aménagement en cours et futures pour le développement économique du territoire et pour la création de nouveaux emplois. Ceci est particulièrement vrai pour le secteur autour de Bry-Villiers-Champigny et de Val-de-Fontenay. Par conséquent, il est proposé au Conseil de territoire de demander à l'État, au Conseil régional d'Ile-de-France, à la société du Grand Paris et à la SNCF de bien vouloir maintenir la réalisation des éléments évoqués ci-dessus et de respecter le calendrier prévisionnel. Le Grand Paris Express constituant un tout qui ne peut être coupé en morceaux. Voilà, Monsieur le Président, le contenu de cette motion.

M. LE PRÉSIDENT

Comme nous allons la mettre aux voix, je vous demande votre avis sur cette motion. Y a-t-il des commentaires sur cette motion qui est particulièrement claire et concerne réellement le territoire T10 dans son ensemble en matière de transports ?

M. LE GUILLOU

J'aimerais faire un commentaire. À Champigny, nous sommes affectés à la fois par les travaux de la ligne 15 Sud, et dès à présent par des ouvrages de la ligne 15 Est. Un ouvrage considérable nommé « ouvrage de cantonnement » sera creusé dans les semaines qui viennent. Localisé sous la RD4, les dimensions de cet ouvrage sont de 150 mètres de longueur et 40 mètres de largeur. Il va être creusé par construction traditionnelle, à ciel ouvert. Comment voulez-vous que l'on puisse convaincre les habitants tels que les commerçants et riverains à proximité qui seront dans l'obligation de subir l'ensemble de ces désagréments pour des ouvrages qui ne seraient pas réalisés ou utiles avant 20 ou 25 ans ? C'est incompréhensible et aberrant économiquement.

De plus, la gare des 3 communes de Bry-Villiers-Champigny est située sur un territoire de projets, de développement économique reposant sur la qualité de sa desserte. Parmi la qualité de ces dessertes, l'interconnexion de ÉOLE avec le métro du Grand Paris de la ligne 15 Sud est un élément nécessaire de valorisation. Si cette interconnexion ne se réalise pas, il y aura des conséquences sur les flux de véhicules qui viendront engorger les villes voisines. Voilà une des raisons complémentaires pour lesquelles il faut que l'on puisse se prononcer ce soir. D'autant plus que les problèmes que nous rencontrons aujourd'hui relèvent plus de la cohérence d'une ligne interrompue. Imaginons que le périphérique soit interrompu sur une partie. La ligne 15 dans sa globalité assurera ce périphérique ferroviaire autour de Paris. Son interruption et le renvoi aux calendes d'une partie de son tronçon sont sans cohérence d'ensemble.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il d'autres déclarations ou demandes de modification ?

M. BEAUDOUIN

Je soutiens totalement cette motion. Je voulais également vous communiquer une information. Ce matin, j'étais à la Métropole du Grand Paris avec mon collègue Michel HERBILLON. J'ai évoqué les inquiétudes de l'ensemble des élus de l'Est parisien sur cette dégradation potentielle de la mise en route de la ligne 15 Est, la ligne 1 du métro, la ligne 11, etc. J'ai évoqué notre motion et ai indiqué que de nombreux Conseils municipaux allaient prendre en compte cette motion dans leur propre Conseil. Nous avons décidé de déposer un vœu au sein de la Métropole du Grand Paris. Je propose, Monsieur le Président, que vous portiez cette motion au nom de toute notre assemblée de façon à ce qu'elle puisse avoir l'assentiment de tous les groupes politiques composant notre assemblée, mais également celle de la Métropole du Grand Paris.

M. LE PRÉSIDENT

Je vous remercie M. BEAUDOUIN. Nous nous attacherons à être le plus proche possible de la motion que nous allons voter. S'il n'y a pas d'autres interventions, je la mets aux voix. Pas d'abstentions (0) ? Pas de votes contre (0) ? Je vous remercie. Ce combat n'est jamais fini, nous le savons bien. Nous croyons être arrivés au but, mais au final il y a toujours des impondérables et il faut y faire face.

3. GRAND PARIS - Motion relative aux réflexions sur la réforme institutionnelle de la Métropole du Grand Paris

M. LE PRÉSIDENT

Nous abordons la 2^e motion relative aux réflexions en cours concernant la réforme institutionnelle de la Métropole du Grand Paris. Une réflexion est en cours sur la modification de la loi NOTRe concernant un certain nombre de points qui pourraient être remis en cause en 2020. On nous donne la possibilité d'être de pseudos EPCI pendant 4 ans. Au bout de 4 ans, nous deviendrons des territoires déconcentrés de la Métropole sans fiscalité propre ni statut juridique. Cela pose de multiples problèmes, comme celui de la place pour la Commune dans le cadre de la métropole du Grand Paris. Ainsi, l'un des projets discutés actuellement et dont le Préfet de région est informé, serait d'avoir la Métropole et les communes directement en lien avec la Métropole sous la forme de relations contractuelles sur des compétences à déterminer. Nous affirmons que même si le système ne fonctionne pas comme il le devrait, puisque les ETP ne sont pas de vraies intercommunalités, les compétences ne sont pas identiques à celles d'un véritable EPCI, il n'empêche que travailler ensemble entre communes nous permet à la fois de défendre la commune, mais également d'essayer de trouver des synergies entre nous sur un certain nombre de dossiers, tels que ceux faisant partie de nos compétences (eau, assainissement, déchets, etc.). Le Plan local d'urbanisme (PLU) est aussi particulièrement important pour nos concitoyens. Nous en voyons d'ailleurs les effets perturbants de temps à autre. Tout cela nous inquiète, avant même que les travaux aient commencé. Nous attendons une conférence présidée par le Président de la République qui devait avoir lieu le 23 octobre, mais a été reportée *sine die*. Nous ne connaissons pas la nouvelle date de la conférence qui fera l'objet d'un certain nombre de déclarations cadres. En attendant, nous avons pensé qu'il fallait que nous rappelions des fondamentaux. Après avoir échangé entre nous, nous avons résumé ces fondamentaux sur le document qui vous a été proposé. J'ai changé l'ordre, afin de pouvoir traiter les motions en début de séance.

Le texte est le suivant : « *Les maires de l'intercommunalité Paris Est Marne&Bois lancent un cri d'alarme pour dénoncer les atteintes répétées à l'autonomie du bloc communal qui ne feraient qu'empirer dans le cadre d'une Métropole du Grand Paris très intégrée comme celle que semble vouloir mettre en place le Président de la République. Ce collectif demande de rappeler l'attachement à la commune comme cellule de base de l'action publique locale et d'exprimer le regret que la Loi NOTRe ne soit pas amendée en ce sens, d'affirmer l'opposition au transfert des compétences des Établissements Publics Territoriaux vers la Métropole du Grand Paris, de refuser l'élection au suffrage universel direct* ». Dans la Loi NOTRe, il y aura en 2020 une élection au suffrage universel direct des conseillers métropolitains ou communautaires. « *Ainsi que le transfert des autorisations d'urbanisme aux intercommunalités sauf accord des communes.* » Dans ce domaine, nous demandons simplement le droit commun : le Conseil municipal décide de transmettre, on ne lui impose pas d'office. « *Ensuite, de demander que le bloc communal et son intercommunalité dispose d'une réelle autonomie fiscale et refuser notamment le transfert de la cotisation foncière des entreprises (CFE) à la MGP en 2020, ce qui est prévu par la Loi. De refuser enfin un modèle métropolitain trop intégré qui accentuerait les fractures territoriales entre petite et grande couronnes* ».

Nous avons souhaité résumer la situation en rappelant les fondamentaux sur lesquels nous nous retrouvons tous au sein du Bureau. Nous voulions vous présenter cette motion. Un certain nombre de collègues interviendront pour amender, confirmer ce document. Toutefois, il est important que nous le votions, car ce sera fait dans les autres territoires. En effet, nous avons rendez-vous avec mes collègues Présidents de territoire auprès du Premier ministre le 10 octobre. La délégation sera équilibrée sur le plan politique. Dans tous les cas, nous serons reçus pour exprimer notre point de vue. De plus, au niveau des Territoires, nous sommes en train de rédiger un document commun pour demander un rendez-vous des Présidents du territoire au Président de la République. C'est en cours. Nous vous proposons ce soir ce texte qui peut être amendé par tout commentaire qui viendrait de chacune et chacun d'entre vous. Y a-t-il des interventions ?

M. LE GUILLOU

Je souhaite évoquer un premier point. Je suis surpris de la période de présentation de ce vœu, à savoir avant que la clarté ne soit faite sur les orientations et les intentions publiées qui, à ce jour, n'ont pas été portées à la connaissance du public. C'est un vœu d'anticipation par rapport à des décisions non prises.

Le deuxième point me pose davantage problème. Les modes d'organisation et dispositifs concernant le refus d'élection au suffrage universel direct des conseillers métropolitains vise tout simplement à priver de légitimité démocratique la Métropole et les territoires. Nous sommes dans une démarche visant à couper la tête et la légitimité de cette Métropole en la contingentant sur un rôle délégué par les collectivités existantes comme les communes. Pour cette raison, personnellement, je ne voterai pas.

M. LE PRÉSIDENT

Je répondrai en 2 points à vos craintes et vos remarques. Premièrement, j'ai été amené à rencontrer plusieurs personnes et surtout le Préfet de Région récemment avec quelques collègues Présidents de Territoire.

Le Préfet de Région nous a parlé de cette formule de Métropole intégrée consistant en substance à supprimer les départements et les territoires, et ne conserver qu'un lien entre la Métropole et chaque commune. Je n'exagère pas, les propos du Préfet vantaient les mérites de ce qui a été mis en place à Aix-Marseille. Ce système Aix-Marseille peut très bien fonctionner, mais pour l'instant l'efficacité de ce dispositif n'a pas été prouvée. À Aix-Marseille, il n'y pas la densité et la dimension urbaine existantes dans la Métropole du Grand Paris. Nous pouvons tout à fait commencer à contractualiser entre Métropole et communes lorsque le nombre de communes et d'habitants est inférieur.

Deuxièmement, le Président de la Métropole actuelle a déclaré à 2 reprises dans la presse qu'il avait eu l'oreille du Président de la République en présentant un schéma comprenant la suppression des territoires et le lien direct entre la Métropole et les communes. Ce n'est pas une invention, mais une anticipation sur un système qui est en train de se monter.

Par ailleurs, concernant la légitimité dont vous parliez précédemment, nous avons une idée de la légitimité qui diffère quelque peu, à force d'empiler les élections au suffrage universel quitte à faire en sorte que l'on puisse contredire certains niveaux par rapport à d'autres. Par exemple, notre processus est de dire que tout procède de la commune. C'est dans la commune que nous devons désigner les représentants aux intercommunalités. Ces intercommunalités dans la Métropole du Grand Paris peuvent désigner leurs représentants à la métropole, ce qui permet d'avoir un lien direct avec le terrain, la proximité et la commune qui ne doit pas se retrouver piégée par une métropole qui aurait une autre légitimité que celle des communes. Le problème est donc de préserver dans le processus métropolitain le point central qu'est la commune. C'est bien de là que tout doit partir. D'ailleurs, dès que l'on touche à l'aménagement et à l'urbanisme, les discussions reviennent à la commune. La proximité doit être mise en avant. Il y a donc 2 types de légitimités : la légitimité du suffrage universel, mais également la légitimité de la représentation du fait communal à un échelon qui est une intercommunalité.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ? Il n'y en a pas.

Demandez-vous des modifications de ce document ? Non.

Je sais que ce document n'est pas complet, mais il fallait aller au plus simple. Ainsi, seuls les documents simples peuvent être aisément lus et compris.

Je soumetts ce document à votre vote. Qui est contre cette motion ? (1) Qui s'abstient ? (1)

Je vous remercie. Nous le ferons parvenir à qui de droit. Nous pourrions cumuler l'ensemble des motions des Territoires pour avancer sur ce sujet. Nous avons peut-être une fenêtre de tir puisque le Président de la République a reporté la conférence qui devait avoir lieu le 23 octobre 2017. Aucune date n'est annoncée pour le moment.

Mes chers collègues, nous avons un ordre du jour chargé. Je souhaiterais vous proposer que nous traitions dès maintenant les points concernant l'ensemble des rapports sur les finances. Les finances sont importantes, surtout dans notre cas.

4. FINANCES – Affectation des résultats de l'exercice 2016 : budget principal

Mme HOUDOT

Mes chers collègues, j'aborde ce point concernant l'affectation des résultats de l'exercice 2016 du budget principal. Comme vous le savez, nous avons approuvé en juin 2017 le résultat 2016 du budget principal qui s'élevait au titre du résultat de fonctionnement à 5,335 millions d'euros, au titre du solde d'investissement à - 1,679 millions d'euros. Il vous est proposé d'affecter le résultat de clôture 2016 de la section de fonctionnement à hauteur de 3,467 millions d'euros au titre de la couverture du besoin de financement de l'investissement. L'excédent étant reporté en section de fonctionnement. Il vous est proposé également d'affecter le résultat de clôture 2016 de la section d'investissement au déficit reporté en section d'investissement pour la totalité.

M. LE PRÉSIDENT

Je vous remercie. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Y a-t-il des abstentions ? (1), des votes contre ? (0).

5. FINANCES – Affectation des résultats de l'exercice 2016 : budget annexe assainissement en régie.

Mme HOUDOT

Ce rapport est similaire au précédent et correspond à l'affectation des résultats du budget annexe d'assainissement en régie. Il vous est proposé d'affecter le résultat de clôture 2016 de la section de fonctionnement s'élevant à 5, 562 millions d'euros en excédent reporté en section de fonctionnement pour la totalité, et d'affecter le résultat de clôture 2016 de la section d'investissement s'élevant à 1,278 millions en totalité en excédent reporté en section d'investissement.

LE PRÉSIDENT

Je vous remercie. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des abstentions ? (1), des votes contre ? (0).

6. FINANCES – Affectation des résultats de l'exercice 2016 : budget annexe assainissement en DSP.

Mme HOUDOT

Pour ce qui concerne l'affectation des résultats 2016 du budget annexe assainissement en DSP, il vous est proposé d'affecter le résultat de clôture de 2016 s'élevant à 2,059 millions d'euros en totalité en excédent reporté en section de fonctionnement et d'affecter le résultat de clôture 2016 de la section d'investissement s'élevant à 1,579 millions en excédent reporté en section d'investissement.

LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des abstentions ? (1), des votes contre ? (0).

7. FINANCES – Budget annexe de l'eau : affectation des résultats de l'exercice 2016, transfert au SEDIF et clôture du budget annexe

Mme HOUDOT

Comme vous le savez, la compétence eau de l'EPT a été transférée au SEDIF pour le compte de la commune de Saint-Maur-des-Fossés au 1er juillet 2016 dans la mesure où Saint-Maur-des-Fossés a adhéré au SEDIF à compter du 1er juillet 2016. Dans ce cadre, il vous est proposé d'affecter le résultat de clôture de 2016 approuvé en juin de la section fonctionnement en excédent reporté en section de fonctionnement s'élevant à 760 000 k€ et d'affecter le résultat de clôture 2016 de la section d'investissement s'élevant à 622 000 k€ en excédent reporté en section d'investissement.

Par ailleurs, il vous est aussi proposé d'affecter la reprise d'excédent reporté de la section de fonctionnement et de la section d'investissement au sein du budget principal 2017 de notre EPT. Enfin, il vous est proposé d'approuver le transfert des résultats excédentaires 2016 de notre budget annexe au SEDIF, dans la mesure où le SEDIF assume la compétence. Cette dépense du budget principal 2017 de l'EPT sera affectée en autres charges exceptionnelles et en excédent de fonctionnement capitalisé pour le transfert de la section d'investissement. *In fine*, il vous est proposé d'approuver la clôture de ce budget annexe de l'eau de l'EPT de manière définitive, puisque nous n'aurons plus de budget annexe de l'eau.

LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des abstentions ? (1), des votes contre ? (0).

8. FINANCES – Budget principal – Budget supplémentaire de l'exercice 2017

Mme HOUDOT

Ce rapport concerne le budget supplémentaire 2017, budget principal. Les documents vous ont été communiqués. Ce budget supplémentaire s'élève à un montant de 17, 781 millions d'euros au titre de la section de fonctionnement, à un montant de 4, 982 millions d'euros au titre de la section d'investissement, soit un budget supplémentaire total de 22,763 millions d'euros. Globalement, ce projet de budget supplémentaire 2017 est constitué de 5 composantes : des dépenses complémentaires liées à de nouvelles dépenses, des ajustements de crédits du budget primitif 2017 suite aux notifications que nous avons reçues de l'État (par exemple, au titre de la CFE, du FPIC), la ventilation dans les silos des villes des recettes de rôles supplémentaires de CFE 2013 à 2015 comme nous nous étions engagés en juin 2017, la reprise et l'affectation des résultats 2016 y compris ceux de tous nos budgets annexes et enfin les remboursements aux villes des dépenses réalisées en 2016 sur leur budget au titre de la convention de gestion transitoire.

Ce projet de budget supplémentaire 2017 est conforme à plusieurs engagements pris par l'EPT. Il convient de souligner que le montant du FCCT qui sera demandé aux villes au titre des charges de structure ne dépassera pas 1,50 € par habitant en 2017. Plus en détail, concernant les dépenses complémentaires, divers compléments de crédits sont ainsi inscrits dans ce projet de budget supplémentaire 2017, notamment pour assurer le paiement de certaines factures (par exemple les abonnements en face pour 7 k€, la cotisation au Comité National d'Action Sociale pour 24 000 euros). Le solde contingent incendie 2016 a été notifié pour 82 000 euros. S'y ajoutent aussi les inscriptions de crédit suite à des décisions prises ou à des délibérations déjà prises par l'EPT (par exemple, la convention avec la CCI du Val-de-Marne à hauteur de 25 k€ ; nous avons voté cette convention à hauteur de 80 000 € annuels), le lancement du diagnostic territorial dans le cadre de notre PCAET pour 10 k€, le règlement local de publicité de Bry-sur-Marne, l'AMO pour la modification du Puy de Vincennes, etc. Le tableau qui vous a été remis dans votre dossier comprend tout ce détail.

Premier point, concernant le silo EPT, ces dépenses complémentaires s'élèvent à 67 k€ au titre des nouvelles dépenses, plus un virement en section d'investissement de 56 k€. Ils sont intégralement financés par les rôles supplémentaires de CFE 2016 qui reviennent à l'EPT et dont une première partie avait permis de financer des dépenses mutualisées lors de la DM1 de juin 2017.

Deuxième point, concernant les ajustements de crédit du BP 2017 suite aux notifications de l'État, les notifications ont été reçues entre avril et juillet 2017. Ce projet de budget intègre ces ajustements qui concernent à la baisse pour 427 k€ le produit de CFE inscrit au budget 2017. Ce produit de CFE 2017 progresse globalement de 1,67 % par rapport à 2016. La recette estimée est inscrite au BP 2017 et supérieure, d'où la nécessité d'ajuster les crédits à la baisse. Nous constatons également une baisse importante de la recette de compensation fiscale au titre de la CET (ancienne TP) qui chute de 69 % par rapport à 2007. Malgré notre estimation prudente lors du BP, la recette inscrite au BP 2017 doit être ainsi diminuée de 300 000 €. Enfin, le prélèvement au titre du FPIC 2017 s'avère en hausse notable avec une part revenant à l'EPT atteignant 536 k€. Il faut donc ainsi inscrire un complément de dépense de 241 000 €. Globalement, le budget 2017 a ainsi dégagé une enveloppe pour dépenses imprévues de fonctionnement de 1,5 million telle que nous l'avions déjà vue lors de ce budget primitif. Lors du vote du budget primitif, l'engagement a été pris d'utiliser en premier lieu cette enveloppe au regard des notifications complémentaires de l'État, les ajustements défavorables présentés ci-avant au titre de la CFE, du FPIC, etc. atteignent 967 k€ et sont donc financés par une réduction identique de cette enveloppe de dépenses.

Troisième point, ce budget intègre la ventilation dans le silo des villes des recettes de rôles supplémentaires de CFE 2013 à 2015. En avril 2017, l'EPT a perçu 2 millions d'euros de rôles supplémentaires de CFE au titre des années 2013 à 2016. En dehors de ceux de 2016 qui reviennent exclusivement à l'EPT à titre de recettes mutualisées, il a été décidé de faire bénéficier toutes les villes de cette nouvelle recette. Ainsi, les rôles supplémentaires de 2013 à 2015 sont donc ventilés en recettes dans les silos des 13 villes, tout comme nous nous y étions engagés au mois de juin. À noter que les rôles supplémentaires de CFE 2015 sont reversés par l'EPT à la MGP via la dotation d'équilibre, afin que la MGP rehausse l'attribution de compensation qu'elle reverse aux 9 communes ex-isolées. À cet effet, vous observerez que dans la partie dépense de ce budget supplémentaire, la dotation d'équilibre est augmentée à due concurrence concernant les 9 villes ex-isolées. En conséquence, pour ces 9 villes ex-isolées, ce sont les rôles supplémentaires de 2013 et 2014 qui constituent nos recettes supplémentaires.

Autre point, concernant la reprise et l'affectation des résultats 2016, les résultats 2016 pour le budget principal ont été détaillés silo par silo. Concernant leur affectation, les propositions sont les suivantes : après financement d'éventuelles dépenses complémentaires, l'excédent 2016 de chaque silo vient diminuer le FCCT prévisionnel inscrit au budget 2017. Il est à noter que pour 4 villes (Bry, Fontenay, Saint-Mandé et Vincennes), cette baisse de FCCT est supérieure au montant inscrit. Or, bien entendu, le FCCT ne peut être négatif et est donc mis à zéro pour ces 4 villes. Le solde nécessite l'inscription de dépenses complémentaires au BS. Il est donc proposé de mettre ce solde en réserve sur la ligne budgétaire 611. Ces crédits ne seront pas utilisés sauf si les besoins de ces 4 silos en fin d'année l'exigent. Ensuite, les silos des 2 villes en déficit 2016 nécessitent d'être financés par une nouvelle recette qui ne peut donc être qu'une hausse du FCCT prévisionnel 2017. Enfin, pour le silo EPT, il est proposé de financer son déficit 2016 s'élevant à 261 000 € par la réduction pour le même montant d'une enveloppe de dépenses imprévues, afin de faire supporter ce déficit par le silo des villes.

Par ailleurs, la compétence eau exercée en régie par la ville de Saint-Maur n'a été transférée à l'EPT que pour 6 mois, du 1er janvier au 30 juin comme nous venons de le voir. Dans ce cadre, Saint-Maur a adhéré au SEDIF à compter du 1er juillet 2016. Le budget annexe de l'eau de l'EPT traduit 6 mois seulement de l'exécution 2016. En conséquence, ces résultats excédentaires du budget annexe de l'eau de l'EPT sont repris au budget supplémentaire 2017 du budget principal. Une dépense de même montant, tant en fonctionnement qu'en investissement est inscrite pour permettre de reverser ces excédents au SEDIF.

Dernier point de ce budget, les remboursements aux villes des dépenses réalisées en 2016 sur leurs budgets communaux, au titre de la convention de gestion transitoire, correspondent à une charge de 15,5 millions pour l'EPT et un produit pour l'EPT de 15,5 millions également. Un recensement très précis de ces refacturations et reversements par les villes a été effectué. Les crédits sont inscrits en conséquence. Le seul différentiel entre les dépenses refacturées et les recettes reversées doit être financé. Les dépenses 2016 au titre de la compétence OM devant être équilibrée par un reversement de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) 2016 par ces villes. Ce différentiel ne concerne que les compétences PLU et politique de la ville au titre du budget principal. En complément, le FCC 2016 est voté et perçu par l'EPT, comprenant déjà une estimation des charges transférées au titre des compétences PLU et politique de la ville. C'est donc l'excédent 2016 qui vient financer le remboursement aux villes concernées de dépenses 2016 pour ces 2 compétences.

Tous ces points ont été abordés en Commission des Finances.

LE PRÉSIDENT

Vous comprendrez pourquoi nous avons pris autant de temps. En effet, nous sommes dans une DM et il faut reconstruire les équilibres sur lesquels nous avons construit ce budget. Y a-t-il des remarques et des questions sur ce sujet ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions (1), des votes contre (0) ? Nous pouvons remercier à la fois notre collègue Florence HOUDOT et les services pour ce travail minutieux du budget supplémentaire.

9. FINANCES – Budget annexe assainissement en délégation de service public – Budget supplémentaire de l'exercice 2017

Mme HOUDOT

Concernant les budgets assainissement, le budget supplémentaire du budget assainissement en DSP présente un montant complémentaire de 1,860 millions d'euros au titre de la section de fonctionnement et de 2,246 millions d'euros au titre de la section d'investissement. Une fois de plus, tous ces points ont été vus au niveau de la Commission des finances. Ce projet de budget comprend principalement des dépenses complémentaires et des transferts de crédit sur d'autres chapitres, la reprise et l'affectation des résultats de l'exercice 2016 identifiés silo par silo et, comme pour le budget principal, les remboursements aux villes des dépenses réalisées en 2016 sur leur budget au titre de la convention de gestion transitoire.

LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des abstentions (1), des votes contre (0) ? Je vous remercie.

10. FINANCES – Budget annexe assainissement en régie – Budget supplémentaire de l'exercice 2017

Mme HOUDOT

Ce budget concerne les 8 villes de notre EPT. Il s'élève au titre de la section de fonctionnement à 7,445 millions d'euros, au titre de la section d'investissement à 9,333 millions d'euros, soit un budget supplémentaire total de 16,778 millions d'euros. Tout comme le budget annexe d'assainissement en DSP, il est articulé autour de dépenses complémentaires, de la reprise et de l'affectation des résultats de 2016 silo par silo, et du remboursement aux villes des dépenses qu'elles ont réalisées en 2016 sur leur budget.

LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des abstentions (1), des votes contre (0) ? Je vous remercie.

11. FINANCES – Autorisation générale et permanente de poursuites accordée au comptable public

Mme HOUDOT

Il vous est demandé d'accorder au comptable public de l'EPT, Marie-Christine VILAINE une autorisation générale et permanente de poursuite pour le budget principal et les budgets annexes pour la mise en œuvre des procès de recouvrement forcé des produits locaux, au moyen de saisie ou d'opposition à tiers détenteur, de fixer le montant minimum de recouvrement des oppositions à tiers détenteur notifiées auprès des tiers à 30 €, des oppositions à tiers détenteur sur compte bancaire à 130 € minimum, et toutes sortes de saisies à 200 €.

LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des abstentions (0), des votes contre (0) ? Comme Igor SEMO est absent, j'invite Madame HOUDOT à poursuivre sur les 3 rapports de M. SEMO.

12. RESSOURCES HUMAINES – Possibilité d'accueillir un ou plusieurs étudiant(e)s en contrat d'apprentissage

Mme HOUDOT

Cette délibération doit permettre d'accueillir une étudiante en apprentissage pour une durée d'une année dans le Service Ressources Humaines comprenant 2 personnes actuellement à l'EPT pour 150 agents. Dans le cadre de ce contrat, l'EPT paye les frais de formation, ainsi qu'un pourcentage du SMIC et est exonéré de charges salariales.

LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des abstentions (0), des votes contre (0) ? Je vous remercie.

13. RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs

Mme HOUDOT

Il s'agit sur ce point de modifier le tableau des effectifs, afin de prendre en compte les mouvements de personnel de ces derniers mois qui sont des mutations, des départs en retraite ou des démissions, ainsi que les progressions de carrière de quelques agents correspondant à des avancements de grade. Pour mémoire, il a été procédé lors des précédents Conseils du territoire à la suppression des postes vacants dans l'attente de connaître le grade des agents recrutés. La liste des mutations est disponible dans le détail de votre rapport.

LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des abstentions (0), des votes contre (0) ? Je vous remercie.

14. ADMINISTRATION GENERALE – Rapport d'activité 2016 de l'EPT

LE PRÉSIDENT

Nous n'allons pas commenter ce soir ce rapport que vous avez reçu. C'est un rapport d'étape très intéressant, surtout pour l'année 2016, qui était la première année de fonctionnement.

Nous en rappelons donc les grandes lignes, sachant qu'au sein du Territoire nous devons le voter tandis que dans les villes nous prenons acte de ce rapport.

Mme HOUDOT

Tout à fait Monsieur le Président, ce rapport retrace l'activité des services durant 2016. L'obligation de le présenter est codifiée par le Code général des collectivités territoriales. Ce rapport présente donc l'activité de l'EPT en 2016 qui est une année de transition et de préparation des transferts de compétence à l'issue des conventions de gestion transitoires qui ont pris fin au 31 décembre 2016.

LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des abstentions (0), des votes contre (0) ? Je vous remercie.

15. ENVIRONNEMENT : Fixation de la liste des locaux à usage industriel ou commercial exonérés de la TEOM pour l'année 2018

LE PRÉSIDENT

Nous passons maintenant à l'environnement avec Marie-Hélène MAGNE.

Mme MAGNE

Je vous remercie. Pour rappel, le Territoire a instauré une TEOM pour les propriétaires de locaux à usage industriel et commercial. Cependant, certaines de ces entreprises n'utilisent pas ce service, puisqu'elles ont recours directement à un prestataire privé qu'elles ont choisi. Ces entreprises peuvent bénéficier d'une exonération. Ce dispositif existait au sein des 2 EPCI préexistants à notre Territoire, regroupant d'un côté Nogent-sur-Marne et Perreux-sur-Marne, Charenton et Saint-Maurice de l'autre. Ce dispositif d'exonération est donc maintenu pour ces 4 communes uniquement, puisque le Conseil de territoire n'est juridiquement pas compétent dans ce domaine pour les 9 autres communes. Nous devons donc communiquer avant le 15 octobre la liste nominative des établissements concernés par cette exonération. Nous vous proposons ce soir de décider de l'exonération des établissements dont la liste vous est fournie avec la délibération et de communiquer cette liste qui sera affichée au siège du Territoire.

LE PRÉSIDENT

Certains peuvent bénéficier d'une exonération, mais ne la demandent pas. Nous avons eu ce cas dans le territoire de Nogent-Perreux.

Mme HOUDOT

Certaines entreprises n'effectuent pas les demandes dans les délais ou ne la font jamais. Elles continuent par conséquent à payer la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères et la collecte à titre privé.

LE PRÉSIDENT

Oui, cela arrive. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des abstentions (2), des votes contre (0) ? Je vous remercie.

16. ENVIRONNEMENT : Lancement de la procédure d'élaboration du Plan climat air énergie territorial (PCAET) de l'EPT

Mme MAGNE

Il s'agit de lancer officiellement la procédure visant à élaborer le Plan climat air énergie territorial suite à la COP 21, aux lois de transition énergétique pour la croissance verte et à la loi NOTRe. Les territoires de plus de 50 000 habitants doivent réaliser un Plan climat air énergie pour ces territoires. En ce qui nous concerne, notre PCAET devra être compatible avec le Plan climat air énergie de la Métropole, afin de préparer ce document qui est cadré dans son organisation et sa réalisation. En effet, il doit prendre en compte l'atténuation du bruit, l'adaptation au changement climatique, la sobriété énergétique, l'amélioration de la qualité de l'air et le développement des énergies renouvelables. Afin de procéder à la réalisation de ce document et du travail nécessaire en parallèle, nous proposons de lancer officiellement la réalisation de ce Plan climat air énergie avec en premier lieu une phase de diagnostic, la réalisation d'une stratégie territoriale, l'élaboration d'un plan d'actions pour le territoire, le suivi et l'évaluation des actions que nous aurons menées ainsi que leurs impacts sur l'environnement de notre territoire.

Il s'agit ce soir d'approuver ce lancement, la méthodologie imposée par décret et d'autoriser le Président à valider toutes les modalités d'élaboration et de concertation liées au Plan climat air énergie territorial.

M. LE PRÉSIDENT

À l'initiative de Mme MAGNE et de quelques autres élus, nous avons eu un lancement du plan climat air énergie territorial à Charenton-le-Pont début juillet 2017, en présence du Vice-président chargé de ce dossier à la Métropole. 4 territoires se sont lancés et pour l'instant, ils ne sont pas tous aussi avancés que nous le sommes dans ce domaine.

M. PIO

Bien évidemment, nous approuvons la mise en œuvre de ce plan. En revanche, et cela rejoint le point 4, pour le choix de la maîtrise d'ouvrage et dans la réflexion en général, nous souhaiterions que la Ville de Fontenay-sous-Bois et d'autres villes soient associées à la réflexion. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT

Cette remarque a été faite et ne présente pas de problème. Nous allons vite corriger cela.

Mme MAGNE

En effet, l'association des villes à la réflexion et la construction du Plan climat air énergie territorial est prévue.

M. PIO

Le territoire Est Ensemble a travaillé sur son Plan climat énergie. Il a une approche intéressante dont nous pourrions nous inspirer dans nos réflexions. Nous pourrions les contacter pour savoir comment ils ont procédé, notamment pour la maîtrise d'ouvrage.

M. LE PRÉSIDENT

En outre, le Vice-président de la Métropole sur cette thématique est issu d'Est Ensemble.

Mme CAPORAL

La démarche d'étude et d'élaboration du Plan climat air énergie est désormais une compétence du territoire, ce qui est très positif. Nos concitoyens attendent que des mesures soient prises. Le propos d'allier le bruit et la pollution de l'air est d'autant plus pertinent que la

circulation automobile est la principale responsable de ces 2 types de pollution. Cependant, pour être tout à fait cohérent avec cette démarche, il nous faut aussi des projets concrets. Par exemple, implanter une unité de méthanisation des déchets fermentescibles aurait le double avantage de nous épargner l'incinération et de nous fournir du biogaz non polluant. Il serait donc possible d'alimenter les véhicules du Territoire et par la même occasion de créer des emplois non délocalisables.

M. LE PRÉSIDENT

Ce que vous dites est tellement évident que d'autres ne sont pas encore arrivés à cette évidence. À chaque fois que nous avons imaginé de mettre en place un processus de méthanisation, nous nous sommes retrouvés dans un processus difficile d'installation. En effet, il faut trouver un site qui ne soit pas proche des habitations. Tout cela est difficile en milieu très urbanisé. Il y a quelques jours, nous avons eu l'occasion de lancer à Charenton la collecte des biodéchets dans la restauration scolaire. Une fois collectés, nous sommes obligés de passer par une société disposant d'une usine de traitement et de fabrication de biogaz localisée en dehors du milieu urbain. C'est une des vraies questions qui se posent. Le déchet organique est très intéressant sur le plan de l'énergie, mais sa mise en œuvre au travers de biogaz pose quelques problèmes qu'il faudra régler. Cependant, pour l'instant, nous butons sur cette dimension. Vos propos sont tout à fait logiques et particulièrement prégnants aujourd'hui : quand nous envoyons nos déchets ménagers dans les usines d'incinération, nous faisons du cracking de l'eau contenue dans les déchets organiques, puisqu'une grande partie des déchets envoyés en usine sont des déchets organiques. Le tri sélectif que nous commençons à réaliser dans un certain nombre d'équipements sera obligatoire en 2025 car tous les équipements devront séparer les déchets organiques des autres déchets, ce qui ne sera pas simple ni gratuit, comme le dit Sylvain BERRIOS.

Y a-t-il des abstentions (0), des votes contre (0) ? Les déchets organiques créent une unanimité entre nous, c'est excellent.

17. ENVIRONNEMENT : Choix de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre de l'élaboration du PCAET de l'EPT

Mme MAGNE

Pour nous aider à la réalisation du diagnostic, la stratégie, l'élaboration du plan d'action, le suivi et l'évaluation, il est proposé de faire appel à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour accompagner le Territoire. Dans le cadre de cette mise en place, nous serons aussi amenés à concerter les élus et personnels des 13 villes composant notre territoire, mais également à monter des comités de pilotage et comités techniques avec des personnes ressources sur le territoire. Pour cette AMO, nous proposons de travailler avec le Cabinet conseil d'architecture urbanisme et environnement du Val-de-Marne (CAUE) qui s'est proposé de nous assister. Il est demandé ce soir d'approuver le choix de cette AMO, d'autoriser le Président à signer les différents documents et d'engager les dépenses nécessaires. Il faut savoir que le CAUE nous propose son assistance pour un coût de 8 700 euros par an, pendant 3 ans.

M. PIO

Je suis très étonné de ce choix du CAUE. J'étais à la Commission et il ne me semble pas que nous en avons parlé. D'autres structures sont présentes sur le territoire, telles que MVE par exemple qui pourrait faire ce travail. Nous travaillons avec MVE sur la ville de Fontenay-sous-Bois et sommes très satisfaits de leur démarche. Je ne comprends pas pourquoi cela n'a pas été partagé plus largement.

M. LE PRÉSIDENT

La ville de Fontenay-sous-Bois a fait ce choix que nous respectons.

Mme MAGNE

Une autre proposition a été faite par le SIPPREC mais elle était plus chère.

M. LE PRÉSIDENT

Cette proposition était intéressante.

Mme MAGNE

Lorsque nous nous sommes vus en Commission, nous n'avions pas encore les 2 propositions. Elles sont arrivées entre-temps. Je les ai présentées en Bureau et nous en avons discuté avec les autres membres du Bureau. Le choix a été fait sur la base du coût et des méthodes de travail de proximité, de l'intégration d'acteurs de terrain et d'acteurs locaux économiques comme le suggérait Mme CAPORAL. Nous avons estimé leur méthode de travail de terrain et de proximité plus intéressante.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des remarques, abstentions (2 – par principe), des votes contre (0) ?

18. ENVIRONNEMENT : Adhésion Airparif**Mme MAGNE**

Dans la continuité du PCAET, il est proposé au territoire d'adhérer à l'Association Airparif qui pourra notamment nous accompagner dans la réalisation de ce PCAET pour la partie air et pollution de l'air. Il est vrai qu'avec le périphérique, l'A4 et l'A86, nous avons matière à travailler sur le sujet. Airparif proposera aux élus du Territoire et de nos villes en charge de ce sujet environnemental une formation ou un séminaire, afin de présenter l'association, leur façon de travailler, leurs résultats et ce qu'ils peuvent nous apporter au niveau du territoire. Je vous propose ce soir d'adhérer à Airparif au titre du Territoire.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des commentaires ?

M. PIO

Je vous rassure, je n'interviendrais pas sur tous les points, mais seulement ceux concernant l'environnement. Ce point est positif, car Airparif est un acteur important. Toutefois, afin de faire vivre cette convention, il serait intéressant de réaliser une note en direction des villes pour expliquer ce dont elles ont « droit ». Les acteurs d'Airparif peuvent-ils intervenir dans le cadre de réunions d'informations ? Encore une fois, sur la ville de Fontenay-sous-Bois, nous avons une délégation spécifique sur les pollutions. Un certain nombre d'actions sont mises en place à ce niveau. Il conviendrait alors de savoir dans quelle mesure nous pouvons faire appel à Airparif. Par ailleurs, au niveau du territoire et dans le cadre du Grand Paris Express, nous pourrions être force de propositions et demander des capteurs pour analyser l'air ou faire des projections sur la qualité de l'air dans le futur métro Paris Express.

Mme MAGNE

Nous effectuerons un récapitulatif des prestations que peut nous apporter Airparif. Ils ont déjà installé en 2016 des capteurs à plusieurs endroits qui leur avaient été signalés.

M. LE PRÉSIDENT

En effet, c'était à la suite du débat entre Paris et nous, concernant les voies sur berges. À cette occasion, une réunion de travail avait eu lieu à la Métropole du Grand Paris. Airparif avait accepté d'installer un certain nombre de capteurs après Bercy sur les voies de notre territoire.

Nous sommes localisés précisément dans le prolongement de Bercy. Airparif a installé ces capteurs pour nous aider à comprendre le phénomène.

M. PIO

Dans la perspective du futur métro Paris Express, nous pouvons collaborer avec Airparif et leur demander s'ils peuvent installer des capteurs pour réaliser un travail sur l'analyse de l'air. En effet, la qualité de l'air est une préoccupation croissante des personnes. Il y a plusieurs pics de pollution. Je pense qu'il serait intéressant d'être avant-gardiste sur ce point et de proposer des capteurs systématiquement dans les nouveaux métros.

M. LE PRÉSIDENT

Après avoir validé notre adhésion, Mme MAGNE invitera Airparif à venir à la Commission. Vous aurez l'occasion de discuter avec eux.

Mme MAGNE

Une fois l'adhésion actée, vous recevrez un récapitulatif de tous les services qu'Airparif peut nous apporter, ainsi qu'une proposition de date sur une demi-journée pour nous rendre sur place dans leurs locaux. Ainsi, ils nous expliqueront comment ils travaillent, leurs actions, leurs analyses, ce qu'ils sont en capacité de nous apporter, etc.

Mme CHARDIN

Vous venez de nous informer qu'il y aurait une présentation plus précise des prestations d'Airparif au niveau du territoire. Une question s'est posée en Commission des Finances sur Airparif concernant les communes déjà adhérentes à Airparif. La question était de savoir s'il était opportun de garder l'adhésion au niveau communal si cela ne nous apporte pas de prestations supplémentaires, afin de ne pas multiplier les dépenses.

Mme MAGNE

Après vérification, aucune ville du territoire n'est adhérente à titre individuel à Airparif.

M. LE PRÉSIDENT

Vous n'avez pas d'adhésion, comme c'est également le cas à Nogent. À Nogent, nous avons un capteur, mais il ne s'agit pas d'une adhésion. Nous avons une convention pour l'installation d'un capteur. En tant qu'adhérents, nous aurons accès à beaucoup d'autres prestations.

M. COCQ

Concernant cette délibération, je voterai pour comme j'ai voté pour celle du PCAET. Toutefois, l'enchaînement de ces 2 délibérations montre à quel point le fait que la loi NOTRe fixe le PCAET à l'échelle de la Métropole a un côté absurde. Pour revenir plus particulièrement sur cette délibération, je tenais à rappeler qu'il s'agit d'une mission d'intérêt général assurée par cette association indépendante financée par l'État et notamment par les Départements. Néanmoins, nous constatons depuis 2015 une baisse des subventions de l'État. Ce dernier se défait de plus en plus sur les collectivités territoriales pour qu'elles prennent leur part dans cette mission d'intérêt général. En effet, près de 1,5 million de Franciliens sont exposés à des dépassements en particules fines. Certains départements (Hauts-de-Seine et Seine-et-Marne) se sont même retirés. C'est très bien que nous prenions notre part, mais nous voyons bien que nous compensons ce que d'autres ne font pas alors que ce devrait être leur mission.

M. LE PRÉSIDENT

Il est vrai que la plupart du temps, ces transferts sont insidieux. Je vous comprends bien. Y a-t-il des remarques, abstentions (0), des votes contre (0) ? Bravo, vous avez fait l'unanimité.

19. ENVIRONNEMENT : Approbation du rapport d'activités du Syndicat Marne Vive de l'année 2016

M. BERRIOS

Je vous remercie Monsieur le Président. Il s'agit du rapport annuel d'activité du syndicat mixte Marne Vive. Vous disposez des éléments. Je vous ferai donc grâce de la lecture de l'ensemble. Cette année comprend le bilan du contrat de bassin 2010-2017, le contrat de bassin suivant 2017-2012 finançant l'ensemble des actions, notamment les actions du SAGE, le schéma d'aménagement de gestion des eaux modifié et adopté à l'unanimité lors de la Commission locale de l'eau. Enfin, le retour de la baignade a fixé pour le syndicat mixte Marne Vive des années de travail et d'étude. Nous touchons peu à peu du doigt le rêve de la baignade. Nous pourrions d'ailleurs dans les prochaines semaines indiquer les sites qui pourront *a priori* accueillir la baignade dans les années qui viennent. Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des commentaires ? Dont acte.

20. HABITAT : Rattachement de Nogent Habitat, Office Public de l'Habitat (OPH), à l'Établissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois

M. ADENOT

Je vous présente 2 délibérations concernant la mise en conformité avec la loi ALUR et la loi NOTRe, c'est-à-dire le transfert des offices publics d'habitats communaux aux Territoires. Je vous fais grâce des détails de la loi. Vous avez sous les yeux tous les textes cités. En revanche, cette procédure de rattachement doit être validée par délibération conforme des assemblées communales et de l'assemblée territoriale.

Il convient de préciser que la procédure de rattachement entraîne un changement de gouvernance et de conseil d'administration. Nous allons procéder dans l'ordre.

Le premier objet est le rattachement de l'Office Public de l'Habitat de Nogent. Pour le changement de conseil d'administration, il s'agit de 19 membres dont vous disposez la liste : 6 membres issus du conseil du territoire, 5 membres en qualité de personnel qualifié, etc. Il convient de configurer dans une proportion d'au moins la moitié les membres proposés par la commune de Nogent où est située la totalité du patrimoine de l'OPH. Il nous est demandé de prendre acte du changement de rattachement, de fixer le nombre d'administrateurs dont la proposition est de 19, de désigner les représentants de l'établissement public territorial, de désigner le représentant des associations dont l'objet est l'insertion par le logement notamment pour les personnes défavorisées, d'autoriser le Président Paris Est Marne&Bois à inviter tous les partenaires du logement et d'autoriser le Président à signer tous les actes. Concernant Nogent, nous allons prendre la délibération de principe. Je donne lecture des propositions nominales. Nous déciderons d'abord de leur rattachement puis des conseillers territoriaux suivants qui représenteront la part territoriale : Chantal CANALES, Pierre CARTINY, Jacques JP MARTIN, Pascal MARTINEAU, Jean-Jacques PASTERNAK et Christine RYNINE.

M. LE PRÉSIDENT

Nous sommes tenus d'avoir un panachage. Il n'y a pas donc pas seulement des Nogentais. Les autres personnes sont des collègues du Perreux. Ce panachage permet d'avoir un équilibre entre Nogent et Perreux pour constituer ce nouveau conseil d'administration.

M. COCQ

J'aimerais signaler que je m'abstiendrai sur ces 2 délibérations. J'entends bien qu'il s'agit d'une mise en conformité avec la loi au regard des lois ALUR, NOTRe et Égalité-Citoyenneté. Cependant, tout cela participe au fait de continuer à vider les communes de leurs compétences. Au regard de ce processus, je m'abstiendrai sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT

Je comprends votre remarque, mais je voulais vous apporter une précision. L'office de Nogent a passé un bail emphytéotique de 90 ans à l'office départemental Valophis pour la réhabilitation des logements de Nogent-sur-Marne dont le nombre est de 1100 et les gérer. Ainsi, Nogent a souhaité garder la main. Il nous faut conserver l'office pendant toute cette période, car l'office porte le bail emphytéotique. Nous ne sommes pas dépossédés en tant que tel. Cela aurait été différent si nous avions vendu le parc à un bailleur social quelconque. Nous sommes encore dans le processus de surveillance du protocole, vérification des travaux, etc.

Y a-t-il des abstentions (2), des votes contre (0) ? Nous poursuivons.

21. HABITAT : Rattachement de l'Office Public de l'Habitat de Saint-Maur-des-Fossés à l'Établissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois

M. ADENOT

Il s'agit des mêmes conditions d'application de la loi. Il convient de désigner 14 membres : 6 membres issus du conseil de territoire, 5 en qualité de personnel qualifié désigné par l'EPT, 1 membre issu d'une collectivité autre que celle de rattachement, 1 membre désigné par la CAF, 1 membre désigné par Action Logement, 1 membre désigné par une association d'insertion, 1 membre désigné par les organisations syndicales et 1 membre désigné par le Préfet du Val-de-Marne.

Je n'ai pas de texte supplémentaire à vous présenter, puisqu'il s'agit de la même délibération. En revanche, les candidats ne sont pas listés dans le dossier, ils m'ont été communiqués à l'instant. Je vous en donne lecture : Sylvain BERRIOS, Philippe CIPRIANO, Agnès CARPENTIER, Laurent JEANNE, Jean-Jacques GRESSIER, Pierre LEBEAU, Pierre GUILLARD et Hélène LERAITRE.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des commentaires ? Y a-t-il des abstentions (3), des votes contre (0) ?

22. HABITAT : Engagement de l'élaboration d'une Conférence Intercommunale du logement

M. ADENOT

Il s'agit de la procédure d'élaboration d'une Conférence Intercommunale en application de la loi ALUR qui confie aux intercommunalités le rôle de chef de file d'une politique intercommunale et interpartenariale de gestion de la demande et des attributions des logements sociaux. Il s'agit d'installer la conférence intercommunale du logement (CIL). Selon les textes, les objectifs de la CIL sont en premier lieu de définir les orientations stratégiques de la politique intercommunale d'attribution des logements sociaux en conciliant respect du droit au logement, développement de la mixité sociale et rééquilibrage territorial. Ces orientations sont déclinées de manière conventionnelle avec l'ensemble des acteurs concernés (collectivités, bailleurs sociaux, réservataires), en précisant les modalités de mise en œuvre et les engagements de chacun. En second lieu, il s'agit de mettre en œuvre le plan partenarial de gestion et d'information des demandeurs de logement (PPGID), veillant à l'amélioration de la transparence du dispositif pour les demandeurs. Ces orientations sont

déclinées dans des documents qui vous sont cités, dont une convention d'équilibre territorial (CET) qui précisera les objectifs spécifiques d'attribution dans les quartiers politiques de la ville. Ceci concerne un certain nombre de communes parmi nous. L'accord-cadre intercommunal précisant pour chaque bailleur les objectifs de relogement des publics prioritaires, ainsi que les déclinaisons spécifiques au territoire dans le cadre de la politique intercommunale. Il s'agit de gérer les mutations internes, les mutualisations de réservation, etc.

La proposition à la désignation des membres de cette conférence intercommunale du logement est la suivante : coprésidée par le Président de l'EPT et le Préfet, elle est composée des maires des communes de l'EPT ainsi que des représentants des acteurs du logement social répartis en 3 collèges. Ces 3 collèges sont : le collège des représentants des collectivités territoriales, maires des communes membres et représentants du département ; le collège des représentants des professionnels intervenant dans le champ des attributions (bailleurs sociaux, réservataires, maîtres d'ouvrage, etc.) et le collège de représentants des usagers ou des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement (associations de locataires, association de défense des personnes défavorisées). À l'exception des maires des communes membres de droit, les autres membres seront nommés par délibération de l'EPT ou d'arrêté conjoint. Par cette délibération, nous décidons d'engager la procédure, à la fois d'approuver la mise en place de la conférence intercommunale de logement, de dire que la délibération relative à la composition de la conférence et son règlement intérieur sera inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine séance et d'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre.

M. LE PRÉSIDENT

Nous entrons dans la véritable approche intercommunale sur un sujet qui n'est pas simple, mais c'est un sujet très important pour nos concitoyens.

Y a-t-il des commentaires ? Y a-t-il des abstentions (0), des votes contre (0) ? Il vous appartiendra de la composer dans les prochaines semaines.

23. URBANISME : Délégation du droit de Prémption Urbain de l'Établissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois à la commune de Saint-Maurice

M. BERRIOS

Je vous remercie Monsieur le Président. Il s'agit de la Délégation du droit de la Prémption Urbain de l'ETP vers la commune de Saint-Maurice.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des questions sur cette disposition ? Il s'agit de la Délégation du droit de la Prémption, nous avons la possibilité de le faire encore maintenant. Y a-t-il des commentaires ? Y a-t-il des abstentions (0), des votes contre (0) ?

24. URBANISME : Réajustement du périmètre du droit de Prémption Urbain de l'Établissement Public Territorial Paris Est Marne&Bois sur le territoire de la commune de Saint-Maurice

M. BERRIOS

Après avoir donné à nouveau le droit de Prémption à la ville de Saint-Maurice, il s'agit d'en ajuster le périmètre, afin que toutes les zones soient concernées et de maintenir ce droit sur un territoire renforcé sur l'ensemble des zones urbaines du territoire de la commune de Saint-Maurice.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des commentaires ? Y a-t-il des abstentions (0), des votes contre (0) ?

25. URBANISME : Approbation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Charenton-le-Pont

M. GICQUEL

Nous avons délibéré au mois de mai 2017 sur les modalités de mise à disposition du public de cette modification simplifiée. Je rappelle qu'il existait dans notre PLU un projet de réalisation d'un équipement public. À travers la délibération de mai 2017, nous avons estimé que cet équipement public pouvait être retiré de la parcelle qui avait été « périmétrée » à l'époque de son élaboration. Le processus de mise à disposition du public s'est opéré dans les mois qui ont suivi la délibération du mois de mai. Il n'a appelé aucune observation de la part du public sur le registre mis à disposition. Par conséquent, il est proposé ce soir au Conseil de territoire d'approuver la modification simplifiée du PLU de Charenton-le-Pont.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des questions sur ce dispositif ? Y a-t-il des abstentions (0), des votes contre (0) ?

26. URBANISME : Approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme de Champigny-sur-Marne

M. ADENOT

Mes chers collègues, nous avons lancé à Champigny-sur-Marne en 2012 une révision du PLU en tenant compte de l'arrivée du métro, alors que notre ville était restée en faible croissance pendant un certain nombre d'années pour absorber le choc que nous avons vécu dans les années 70. Sur des lois spéciales nationales, les opérations d'intérêt national du Bois-L'Abbé et des Mordacs avaient été construites essentiellement pour la ville de Paris. Nous avons accueilli 20 000 habitants dans les années 70. Il nous a fallu du temps pour tenter de faire face à un déséquilibre réel dans la ville, puis, dans la dernière période, de faire participer Paris à une réhabilitation qui n'est pas terminée.

Aujourd'hui, après de longs débats au sein du Conseil Municipal et de la population, nous nous sommes fixé des objectifs de révision qui sont les suivants : en premier lieu, poursuivre en priorité la diversification des fonctions urbaines et surtout accueillir de nouvelles activités pour permettre de réduire le déséquilibre habitat-emploi de notre territoire ; en second lieu, l'inscription dans la dynamique métropolitaine du Grand Paris ; enfin, la restructuration et redynamisation des zones d'activités existantes avec de nouveaux pôles de développement économique partagé avec nos villes voisines de Bry, Villiers et Chennevières également puisque nous travaillons avec le territoire voisin et la commune de Chennevières. Par ailleurs, une grande friche traverse notre ville depuis 40 ans et est aujourd'hui disponible. Elle était prévue pour une autoroute qui heureusement ne se fera jamais. Nous ne pouvons pas rater cette occasion. C'est donc le fondement de notre PLU. Nous avons eu à cœur également de mettre en valeur la Marne qui est un atout formidable, d'avancer vers la mise en place d'un centre-ville. Ainsi, notre ville était sur 2 pôles dans le passé ; il faut la « racommoder ». Le quartier du plateau dans les années 70-72 contenait un bidonville de 14 000 personnes sur une zone décrétée par l'État comme inconstructible. Nous avons absorbé tout cela, mais aujourd'hui nous avons une nouvelle chance que nous voulons saisir.

De même, la ville de Champigny est caractérisée par de grandes zones pavillonnaires et par des espaces verts : le parc du Tremblay, héritage du passé des hippodromes d'une superficie de 72 hectares, le parc du plateau de 18 hectares, des bords de Marne aménagés sur toute la longueur. Nous sommes coupés de la voie ferrée, il a donc fallu progressivement « re-

tricoter » la ville, faire de nouvelles avenues engendrant des investissements conséquents pour une ville qui n'avait pas beaucoup d'industrie. Nous souhaitons participer à l'effort commun de l'Est Parisien pour rééquilibrer. Si nous étions à nouveau dévolus uniquement sur le résidentiel et l'habitation, nous créerions une aberration. Nous allons faire un métro et exigeons qu'il se fasse entièrement tandis que tous les habitants basculeraient sur l'autre côté de la région parisienne pour travailler ? Il convient d'équilibrer. Je ne dis pas que nous travaillerons seulement à Champigny ou à Villiers, mais que les flux soient au moins partagés dans les 2 sens. Notre PLU est marqué par ces priorités absolues. Par ailleurs, notre beau patrimoine pavillonnaire rencontre une difficulté depuis la loi ALUR. En effet, toute personne peut maintenant effectuer la densification qu'elle souhaite sur des parcelles anciennement agricoles donc très profondes.

Les personnes peuvent aujourd'hui légalement construire 2, 3 ou 4 maisons, puis partir et laisser cette situation à leurs voisins qui tiennent à ce que les quartiers pavillonnaires restent pavillonnaires, notamment sur les bosquets que nous avons au centre des îlots. C'est une question clé dont notre PLU tient compte. Notre PLU comprend des propositions très utiles, afin d'éviter un mitage des zones pavillonnaires par un phénomène de coupure excessive. Il ne s'agit pas de corseter, mais d'éviter de perdre ce caractère notable des grands quartiers comme Cœuilly qui sont une chance pour notre ville. Ce PLU a été effectué dans ce sens. Il a été extrêmement débattu. De nombreuses personnes ont participé aux concertations. Des remarques ont été faites. Le commissaire-enquêteur a fait un travail conséquent, tout a été relevé. Il a donné un avis favorable, car, pour l'essentiel, nous avons pris en compte les remarques qui nous étaient faites. À Champigny par exemple, il n'y aura pas d'immeuble au-dessus de R+6.

M. LE PRÉSIDENT

Mesdames et Messieurs, je tiens à vous rappeler que vous êtes dans le public. Vous ne participez pas au débat. Vous entendez tout ce que vous souhaitez, vous êtes ici légalement, mais ne pouvez pas participer au débat, donc laissez le Maire de Champigny poursuivre son rapport. Il n'y a pas d'interventions extérieures. Les représentants ici sont désignés par le Conseil municipal et pourront intervenir tout à l'heure.

M. ADENOT

Je souhaite ajouter que l'ensemble des communes voisines a émis un avis favorable ou réputé favorable, puisqu'en l'absence de réponse, l'avis est favorable. C'est ainsi pour toutes les villes, nous donnons un avis favorable pour nos voisins également. Les réserves du commissaire-enquêteur ont été extrêmement travaillées. C'est pour cela que nous vous proposons aujourd'hui d'avancer. En outre, il y a des raisons supplémentaires pour valider ce plan local de l'urbanisme. En effet, entre-temps, alors que la Métropole et les intercommunalités se sont mises en place, l'État a cependant désigné un certain nombre de sites où il veut garder la main. Nous avons pourtant déjà travaillé avec nos voisins de Villiers et de Bry en plein accord sur une majorité des terrains en friche notamment à disposition du développement économique et de l'emploi. Soudainement, en 2015, une opération d'intérêt national a été évoquée à nouveau, c'est-à-dire une zone sur laquelle l'État réalise de l'urbanisme. Aujourd'hui, si nous n'adoptons pas le PLU de Champigny pour l'ensemble du territoire, seul le document de l'État fera foi. Nous sommes en discussion avec le Préfet, car nous n'avons pas encore traité au conseil municipal de Champigny notre contrat d'intérêt national que nous sommes censés signer. Or, le cours des discussions ne se déroule pas comme nous le souhaiterions. Notre souhait que 75 % des terrains disponibles soient dévolus à l'activité et 25 % au logement ne poserait *a priori* pas de problème. Toutefois, ils refusent de l'écrire. « Faites confiance à une évidence ». Non, je ne fais pas confiance à une évidence. Il vaut mieux avoir un PLU indiquant clairement ces proportions de développement économique.

Enfin, le débat est vif au sein de Champigny et au sein de chaque conseil municipal et c'est légitime. Toutefois, nous sommes ici au Territoire. Je rappelle que dans l'intervalle de la prise en considération de notre PLU, il y a eu le montage par l'État d'un nouveau système d'intervention directe avec aménageur. Jusqu'ici, Villiers et Bry étaient sous le contrôle

d'aménagement de l'État avec EPAMARNE, société d'État gérant l'ensemble de Marne-la-Vallée. Cette année, l'État a étendu par décret sa responsabilité sur tout Champigny, nous sommes maintenant sous la tutelle d'EPAMARNE. À ce titre, nous allons participer pour la première fois le 26 septembre 2017 au conseil d'administration d'EPAMARNE. C'est une raison supplémentaire pour dire qu'il est important d'avoir un document en référence issu des campinois, même si sa réalisation a été compliquée. Nous ne pouvons pas laisser cela à des « technocrates ». Un lien avec la commune est nécessaire. Il convient d'être vigilant, des personnes prévoient des immeubles à 20 étages. Nous risquons d'être face à des proportions tout à fait différentes de celles du PLU que nous vous soumettons. En outre, imaginez qu'une commune (Bry, Villiers et Champigny) n'ait plus rien à dire. Comment faire, alors que nous avons déjà travaillé ensemble avec M. BENISTI, M. SPILBAUER et toutes leurs équipes. Nous avons déjà signé avec l'État en 2014 un accord dans lequel l'État reconnaissait les 75 % dévolus pour l'activité et les 25 % pour le logement. Aujourd'hui, nous sommes à nouveau face à un flou. Pour l'éviter, je vous déclare franchement qu'il est nécessaire d'adopter ce PLU. Nous avons beaucoup débattu, mais ce n'est pas l'objet du PLU. De même, nous venons de créer une commission pour la question des logements sociaux. Or, cette question n'est pas dans les textes du PLU, mais dans le PLH. Le PLH est à venir et sera intercommunal.

M. LE PRÉSIDENT

Je vous demande d'être courtois et respectueux de la règle. Vous ne pouvez pas intervenir. D'autres personnes le diront à votre place.

M. ADENOT

De plus, une nouvelle réforme nous sera proposée qui reportera encore nos possibilités de développement. Ainsi, au début de ce conseil territorial, nous avons évoqué que le Président de la République changera encore le système communal et intercommunal. Pour toutes ces raisons, il est urgent d'adopter le PLU de Champigny. Dans le cas contraire, nous serons dans le vide. Nous avons des friches depuis 40 ans. Cela fait 40 ans que l'État nous interdit de bouger les lignes. Il faut se rendre compte : il s'agit de 20 hectares traversant Champigny. Grâce au Département, nous avons la possibilité de financer une nouvelle voirie qui ira du fort de Champigny à Leclerc et qui desservira ces nouvelles zones d'activité. C'est extrêmement utile. Le PLU comprend la création d'une coulée verte. Nous allierons nos parcs et cette nouvelle coulée verte. Je pense qu'au-delà de nos différences et des débats politiques légitimes, notre action se situe ici dans l'intérêt général. Nous savons être dans l'intérêt général lorsqu'il s'agit des transports. Il est nécessaire de procéder de même lorsque la ville comprenant le plus grand nombre d'habitants sur notre territoire a un avenir à défendre au moment où tout bouge dans la Métropole. Je vous invite donc à réfléchir non pas à une opposition politique des uns et des autres, mais à l'intérêt général. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT

Je vous remercie M. Adenot et je rappelle au public que même les applaudissements ne sont pas autorisés. Je laisse un certain nombre de nos collègues intervenir à partir de maintenant.

M. JEANNE

Mes chers collègues, à la suite de cette présentation, je voudrais vous faire part de quelques remarques et répondre sur le fond à ce que vient de présenter M. Adenot. Les associations et les campinois présents ce soir, tout comme plusieurs élus de Champigny, ne veulent pas que notre ville reste figée. C'est un point important. En effet, les nombreuses personnes que nous avons rencontrées ne nous disent pas que cette ville doit rester en l'état. Nous avons bien conscience que le Grand Paris Express est une chance. Les personnes veulent que la ville évolue avec cette arrivée du grand métro. Comme cela a été dit sur l'une des banderoles devant la mairie, elles ne veulent pas de ce PLU. Monsieur le Maire, vous qui avez mobilisé la population pour faire changer des causes nationales avec moins de 1 000 signatures pour certaines pétitions apportées au Ministère, vous qui inscrivez en permanence ce que demande le peuple à Champigny et dans le département, je pense que vous devez mesurer l'importance

de la mobilisation contre ce PLU. 1920 correspond certes au congrès de Tours, mais également au nombre de pétitions que j'ai devant moi, signées par l'ensemble des campinois et représentant au total 70 % des quartiers de la ville. La ville de Champigny constitue un enjeu stratégique important au sein de notre territoire avec l'arrivée de 2 gares en centre-ville, de la gare des 3 communes, de l'ouvrage d'entonnement que nous évoquions précédemment.

La création du SMR, du poste de commandement, et compte tenu des surfaces disponibles, l'enjeu du PLU dépasse largement le cadre de la ville de Champigny. À l'heure de l'intercommunalité métropolitaine et des interconnexions, les grands intérêts des villes sont les intérêts de tous. Vous nous dites : « Faites confiance, c'est une évidence » avec des cris : « Au loup, l'État va arriver, il vous menace de construire des tours de 20 étages, alors il faut faire très vite pour le PLU ». Pour défendre votre PLU, vous annoncez 3 justifications principales auxquelles il convient de répondre sur le fond et de démontrer les contre-vérités que vous avancez devant l'ensemble des conseillers territoriaux.

Premier point, le PLU donnerait la priorité au développement économique avec l'intégration du contrat de développement territorial et la volonté de réserver 75 % des surfaces de la VDO aux activités économiques. Le commissaire-enquêteur a émis de sérieux doutes sur la capacité de la ville à parvenir à réaliser ces objectifs en matière de développement économique et d'emploi. Pour notre part, nous mettons en cause la sincérité des annonces de la municipalité de Champigny qui ne respecte pas ses engagements pris à l'égard de ses partenaires de Bry et de Villiers, mais aussi de l'État dans le cadre de ce CDT. Je ne donnerai que 2 exemples. Premier exemple, à la page 71 du contrat de développement territorial de la mairie de Champigny, celle-ci s'est engagée par sa décision du conseil municipal du 16 mars 2011 à réserver le secteur Marais-de-Gaulle en limite de Bry-sur-Marne à de l'activité économique. Un périmètre d'action foncière a été créé lors du Conseil municipal du 1er février 2012 avec une reconduction le 9 mai 2012.

En mars 2012, par un communiqué écrit aux habitants, le maire de Champigny, Dominique Adenot déclarait : « *L'Est parisien souffre d'un très fort déficit d'emploi. Avec mes collègues de Bry et de Villiers, je travaille activement à ce que les espaces encore « urbanisables » de ce secteur puissent être dévolus à du développement économique, valorisant pour la zone et fortement créateur d'emploi. L'État et les maires ont validé cette ambition partagée par la signature d'un accord-cadre le 21 mars 2012. Je confirme qu'elle ne comportera pas de logements.* » Au final, lors du conseil municipal du 9 novembre 2016, il a été décidé avec seulement 23 voix contre 21 (l'opposition du conseil municipal comprend 11 personnes, un certain nombre de membres de la majorité municipale ont donc voté contre) cette disposition visant à consacrer 60 % des surfaces au logement pour un secteur dans lequel vous aviez pris un engagement écrit de ne réaliser que du développement économique. Vous nous dites : « Faites confiance », mais nous avons du mal à vous suivre sur ce chemin.

Deuxième exemple, à la page 79 du contrat de développement territorial figure le projet d'aménagement des Simonettes Nord avec 35 000 mètres carrés de surface de plancher en activité commerciale. Pour ce secteur, en limite de Villiers-sur-Marne et à proximité immédiate de la gare des 3 futures communes, dédié uniquement au développement économique et promis sans logement conformément à la délibération du 10 octobre 2012 du conseil municipal, le périmètre d'action foncière a été défini lors du conseil municipal du 27 février 2013. L'aménageur SADEV a été désigné lors du conseil municipal du 26 juin 2013. Maintenant, il n'est plus question de respecter cet engagement. La zone d'activité économique sans logement vient en intégrer 25 % selon vos propres déclarations. Pour la gare du centre, nous disposons d'une implantation économique au niveau de l'entrée de la rue du cimetière qui a été supprimée pour construire 150 logements en locatif social et en PSLA. Nous avons là la possibilité de créer 600 à 700 postes de travail à proximité de ce qui sera la principale gare de la ligne 15 dans notre territoire. La clé de ces implantations économiques repose sur les facilités de transport. Ces localisations à proximité des gares devraient donc être maintenues comme le succès des réalisations de Joinville ou de Fontenay l'ont bien démontré. Nous sommes tous favorables à l'implantation d'activité économique sur la VDO. Mais elles ne seront économiquement possibles qu'avec le transport Altival et une mise en service

programmée à partir de 2022. Les zones actuelles telles que Marais-de-Gaulle permettent d'accueillir immédiatement de l'emploi comme le fait très bien Bry-sur-Marne à proximité.

Deuxième élément que vous avancez dans vos priorités de ce PLU, celui-ci aurait pour objectif et priorité de préserver le tissu pavillonnaire. Pourtant, le PLU a son corollaire, le PLH, évoqué tout à l'heure par le Président du Territoire. Le PLU n'est que l'instrument pour construire en fonction des objectifs du PLH. Pour la période de 2012 à 2018 qui est celle du PLH de Champigny, nous n'ignorons pas les objectifs de densification de la région dans le cadre du schéma directeur d'Île-de-France de 10 % pour la petite commune. Pourquoi avoir fait le choix de densifier de plus de 15 % ? Personne ne nous y contraignait. Vous avez fait ce choix. Le différentiel (entre 10 et 15 %) est toute la différence entre des immeubles R+4 et des immeubles R+7. Les secteurs touchés par le changement de zonage en zone huppée (les zones pavillonnaires), en zones très denses (avec des immeubles R+7) voire d'affecter des secteurs de construction R+3 et R+4, représentent au total sur l'ensemble de la ville une réduction de près de 10 % des surfaces des secteurs pavillonnaires de notre commune pour les secteurs de Tremblay, du Plan (+ de 20 % de la surface concernée), du centre-ville, du village parisien et de Coeuilly. La croissance du nombre de logements au titre du PLH a été fixée à 380 logements par an. Des pages 8 à 12 du PLH, le constat est établi : fin 2011, nous étions à 40,5 % de logements sociaux avec un objectif affiché et de nombreuses fois réitérées de parvenir à 50 % de construction de logements sociaux pendant cette période sur les différents projets. Il faut avoir le courage de dire les choses. Le faux argument que vous utilisez souvent pour mettre en difficulté les villes du territoire consiste à dire qu'il faut en faire davantage à Champigny, car d'autres n'en feraient pas assez.

Cet argument ne tient pas pour une simple raison : beaucoup de villes respectent la loi SRU (Joinville, Villiers, Maisons-Alfort et bien d'autres communes) et des villes en retard ont avancé (Bry, Saint-Maur-des-Fossés ou Vincennes). Dans ce cas, selon votre raisonnement, puisque toutes les villes nous entourant ont de bons ratios de gestion et d'endettement, il faudrait alors dépenser toujours beaucoup plus et s'endetter encore plus à Champigny. Votre argument ne tient pas. Sur la période du PLH, 1260 logements déjà réalisés sont programmés, dont 558 en locatif social (45 %), 460 en accession sociale à la propriété (36 %) et seulement 244 en accession libre. Lorsque vous nous dites qu'il y aurait des fantômes de la part de certains à affirmer la proportion de 50 %, nous sommes pourtant bien dans ces chiffres. Les logements aidés en accession sociale sont aussi des logements sociaux ayant une conséquence financière non négligeable : à 45 %, nous voyons ce que cela peut apporter. Au total, l'ensemble des acquisitions réalisées au cours de cette période représente 37 millions d'euros. Je tiens à la disposition de tous les conseillers territoriaux le tableau que nous tenons à jour à Champigny de l'ensemble des acquisitions et des programmes depuis 2011 parcelle par parcelle, avec les montants de transaction et la décomposition par type de logement. Ce document important constitué de 3 pages en A3 contient l'ensemble des informations. Ces chiffres ne peuvent être contestés, puisqu'ils sont issus des délibérations du conseil municipal de notre ville et donc de vos services, Monsieur le Maire. L'utilisation du bonus de 10 millions d'euros suite à la vente de l'office des HLM vous donne un potentiel encore plus important. Lorsque nous prenons l'ensemble des superficies que vous avez acquises, le potentiel sur les secteurs de la VDO, de Salengro et le diffus est d'environ 2 500 à 3 000 logements. Voilà pour ce deuxième argument que vous avancez sur la préservation du tissu pavillonnaire. Les chiffres sont suffisamment éloquentes pour vous dire que ce n'est absolument pas le cas.

Troisième point sur la légitimité démocratique pour imposer ce PLU, l'enquête publique a recueilli plus de 80 % d'avis négatifs, 12 % d'avis neutres et seulement 8 % d'avis favorables. Ceci constitue une différence plus que notoire avec l'ensemble des autres PLU qui sont passés au sein du Conseil de territoire. Si nous supprimons une pétition faite pour une raison sans lien avec la question d'urbanisme, mais pour une question religieuse concernant un quartier, une centaine de pétitions à 92 % d'avis défavorables a été émise par l'ensemble des campinois qui se sont mobilisés massivement, puisqu'il y a eu plus de 1 242 contributions. Il convient de rappeler que lors des dernières élections municipales, 53 % des électeurs campinois se sont prononcés contre ce PLU, 47 % seulement vous ont donné une majorité. Par ailleurs, je vous rappellerai qu'au sein du conseil municipal, dans votre propre majorité certains n'ont pas voté pour votre PLU. Nous ne remettons pas en cause la capacité de la

majorité à intervenir en matière d'urbanisme, mais nous considérons qu'au regard des résultats de l'enquête publique totalement différente des autres communes, de la mobilisation importante des campinois contre ce texte et de la faiblesse de l'assise politique de la municipalité pour engager une telle transformation, vous devriez revoir votre position.

Mes chers collègues, soit nous considérons que cette assemblée est une chambre d'enregistrement et les 13 maires n'ont pas besoin des conseillers territoriaux, soit nous considérons qu'un texte de cette nature va à l'encontre de ce que nous pensons pour le bon intérêt de notre territoire et en particulier en matière d'emploi dont nous avons tant besoin. Dans ce cas, nous demandons à ce que ce texte soit revu, afin de respecter les engagements économiques du contrat de développement territorial et de préserver les quartiers pavillonnaires. Notre volonté n'est pas de bloquer la ville. Nous aussi souhaitons voir se développer notre commune et l'ensemble du territoire avec EPAMARNE dans le cadre du CIN. Mais nous ne pouvons pas accepter certaines dispositions contenues dans ce PLU. Nous ne nous satisfaisons pas que notre ville figure dans le classement des villes les plus agréables d'Île-de-France au 364^e rang sur 385. Nous demandons au Maire de remettre à plat ce dossier sous un délai de 2 à 3 mois et de revenir devant le territoire, afin d'assouplir sa position rigide qui n'a pas tenu compte de la majeure partie des remarques du commissaire-enquêteur. Si ce n'est pas le cas ce soir, j'espère que les conseillers territoriaux seront libres d'agir en conscience et en fonction de leurs convictions qui devraient être cohérentes avec ce que la Droite et le Centre défendent au plan national avec Gilles CARREZ, Michel HERBILLON, Christian CAMBON, Laurent LAFON au plan régional avec Valérie PECRESSE que vous ne cessez d'attaquer, au plan départemental par l'ensemble de l'opposition départementale.

M. LE PRÉSIDENT

Nous ne sommes plus sur le PLU, Monsieur JEANNE. Je ne vous aurais pas donné la parole si j'avais su que vous termineriez sur le plan politique de cette façon. Nous ne sommes pas ici dans une réunion publique politique, mais sur des sujets concrets. Vous n'avez pas à prendre Madame PECRESSE, Monsieur HERBILLON, etc. en otage à votre déclaration. C'est à vous de dire ce que vous pensez. Je ne vous ai pas interrompu, mais à la fin ce n'était plus du PLU dont nous parlions. Certains collègues ayant entendu cette intervention souhaitent-ils intervenir ?

M. VOGUET

La discussion est très intéressante. Nous avons appris beaucoup de choses. Néanmoins, heureusement que nous n'avons pas cette discussion pour chaque PLU, car nous y aurions consacré beaucoup de temps. Deux PLU sont à voir sur cet ordre du jour et ce n'est évidemment pas le rôle du Conseil territorial d'être juge de paix. Nous avons bien compris qu'il y avait une opposition au PLU que porte la municipalité de Champigny. Nous sommes en démocratie, il s'agit d'un droit absolu. Des procédures peuvent être menées. Mais en tout état de cause, ce n'est pas à notre assemblée de dire le bien du mal. D'autant que ce bien ou ce mal ne prend pas en compte la question du territoire. J'aurais bien des choses à dire sur les PLU de nos communes voisines. Nous pourrions avoir des débats passionnants, passionnés même, sur le logement, le logement social, etc. Nous ne le faisons pas, parce qu'en premier lieu, ce serait un fonctionnement impossible et que nous avons décidé de travailler sur la base du consensus. C'est ce qui se fait ici et dans l'ensemble des territoires et à la métropole. Ce consensus nous permet d'avancer, parce que nous ne pouvons concevoir une union, quelle qu'elle soit avec des conflits permanents. Il faut dégager des centres d'intérêts communs pour le Territoire. C'est le rôle du Territoire et de la Métropole. Or, dans ce débat, la question n'est pas là.

Surtout, je rappelle que dans notre règlement intérieur, nous avons acté l'idée que nous ne pouvons prendre de décisions sans l'avis de la commune concernée et que nous ne pouvons pas prendre de décisions allant à l'encontre de l'avis de la commune concernée. S'agissant de la réforme institutionnelle de la Métropole, j'ajoute que nous venons de voter en début de réunion, je cite de : « *Rappeler l'attachement à la Commune comme cellule de base de l'action publique locale* ». C'est ce que nous avons voté à l'unanimité moins 1 voix. C'est notre

fondement : le rôle de la commune et du bloc communal comme étant l'essentiel de la vie des collectivités territoriales. Il n'en reste pas moins vrai que chacun est d'accord pour travailler en coopération intercommunale. Je trouve que nous avançons bien, que l'évolution est positive et qu'il ne faut surtout pas remettre en cause cela dans le cadre de questions partisanes. Il y a un débat à Champigny sur le PLU. Champigny doit régler ce débat dans le cadre de la loi et de la démocratie. Chaque ville a eu ses débats sur les PLU. Chacun aurait pu venir demander l'avis et surtout le soutien ou non du territoire. Heureusement, nous ne l'avons pas fait. Cette assemblée ne peut fonctionner que sur la base de l'autonomie communale, du rôle de la commune, de son indépendance et aussi dans le cadre d'une coopération intelligente de consensus auquel nous travaillons maintenant depuis plus d'un an et qui fonctionne bien jusqu'à présent. Il serait folie que de remettre en cause ce principe sur la base d'un conflit interne à la ville de Champigny.

M. DELECROIX

Vous venez d'évoquer le fait que nous avons décidé qu'il n'y ait pas d'ingérence sur les communes limitrophes et les communes de ce territoire. Il n'en reste pas moins qu'à Saint-Maur-des-Fossés, nous sommes les voisins de la ville de Champigny. En outre, il y a quelques mois, nous avons adopté notre PLU dont la vocation première est d'être une ville à taille humaine. Cela signifie de freiner la densification de notre ville, limiter le nombre de logements sociaux tel que la loi le prévoit à 30 % et de conserver une ville où il fait bon vivre. Je ne mets pas en cause la totalité du PLU de Champigny. Nous l'avons évoqué en commission d'urbanisme la première fois que ce PLU a été présenté. Deux points étaient gênants pour nous : la volonté de monter à 50 % de logements sociaux qui allait créer et qui créera automatiquement dans votre ville un déséquilibre économique et social. Par voie de conséquence, cela raisonnera aux portes de Saint-Maur-des-Fossés et dans la ville. Nous ne le souhaitons pas. Nous souhaitons que vous ayez la même qualité de vie qu'à Saint-Maur-des-Fossés, à savoir une ville à taille humaine, car nous n'avons pas la même vision de la ville à taille humaine. Sans s'immiscer dans la gestion de la ville de Champigny, parce que nous sommes ville limitrophe, personnellement, je voterai contre.

M. CLODONG

J'interviendrai sous un autre angle même si je partage sur le fond ce qui vient d'être dit. Effectivement, nous avons décidé collectivement ce soir d'adopter le lancement de la procédure du PCAET du territoire, ainsi que la création de la Conférence Intercommunale sur le Logement. Nous essayons de nous inventer un destin territorial, une vision territoriale, une communauté de destin, une communauté de projet. Il semblerait que lorsque nous abordons les règles d'urbanisme, cette communauté de destin n'existe plus. Comment mettre en place d'un côté une CIL et travailler un PCAET si en même temps on ne peut débattre sur les PLU qui sont pour certains, sources de débat très francs et mobilisent énormément de riverains et de population dans les villes concernées, en l'occurrence à Champigny-sur-Marne ? Quel est notre rôle aujourd'hui en tant que conseiller territorial ? Sommes-nous là pour regarder passer les projets sans avoir notre mot à dire ou sommes-nous là aussi pour avoir une vision et une conviction sur ce qui nous est présenté ? Je suis très attaché au pouvoir communal. Nous avons eu des débats au sein du conseil municipal de Saint-Maur-des-Fossés sur les compétences communales qui partaient parfois de manière intempestive vers d'autres lieux. Pour autant, on ne peut pas relier la compétence territoriale au PCAET et à la CIL et d'un autre côté la compétence communale au PLU. Soit nous sommes cohérents et nous pouvons débattre et échanger sur l'ensemble des sujets, soit nous ne le pouvons pas et cette assemblée est une chambre d'enregistrement des différentes politiques communales.

M. LE PRÉSIDENT

Il conviendrait que le public freine ses applaudissements. Le public ne doit pas se manifester pendant les séances de ce territoire, y compris à Champigny-sur-Marne, à Nogent-sur-Marne et à Fontenay-sous-Bois. C'est la règle, je vous remercie de la respecter.

M. CLODONG

Je souhaite aborder un deuxième point. Ce que j'ai moi-même refusé depuis très longtemps à Saint-Maur-des-Fossés, je ne souhaite pas le voir appliqué à Champigny-sur-Marne, même si je n'habite pas Champigny-sur-Marne.

Troisièmement, aujourd'hui nous avons un bon nombre de contraintes nous venant des lois ALUR et égalité-citoyenneté. Il n'est pas question d'en ajouter au niveau de nos communes, car nous en avons assez. C'est ce que j'ai toujours défendu à Saint-Maur-des-Fossés et je pense que c'est ce que ressentent beaucoup de Campinois. Je voudrais terminer en vous disant que notre assemblée territoriale aujourd'hui doit se saisir de cette opportunité d'asseoir son assise démocratique. J'ai été très attentif à ce qu'ont dit Monsieur ADENOT et M. JEANNE. Lorsque visiblement, cela ne fait pas consensus au niveau du conseil municipal et de la population, il est important que notre assemblée ne se désolidarise pas de ce qui se passe sur le terrain. Le pire pouvant arriver à notre assemblée serait sa perte de légitimité qui commence à percer. Je voudrais que M. ADENOT et sa majorité municipale reprennent le temps de la discussion et de l'amélioration de ce PLU avec une grande majorité de Campinois visiblement opposée à ce PLU.

M. LE PRÉSIDENT

Je ferai des commentaires sur vos déclarations tout à l'heure et demande qui souhaite intervenir ?

M. LE GUILLOU

Il est toujours difficile d'intervenir après de nombreuses prises de position, notamment lorsqu'un certain nombre de choses ont été dites. Je suis élu à Champigny-sur-Marne et me fais le porte-parole des 8 élus membres du groupe Union pour la Citoyenneté, l'Environnement et le Socialisme (UCES) qui ont pris un certain nombre de positions dans le passé. Nous faisons partie de la majorité municipale. Je suis surpris de l'évolution de ce débat dans la mesure où un mode de fonctionnement est codifié dans les révisions des PLU, codification aboutissant à un respect de la forme. L'intervention aujourd'hui d'un établissement territorial tel que le nôtre n'a pas pour vocation de remettre en cause l'élaboration de la révision du PLU, mais d'acter les décisions prises dans la mesure où ce transfert de compétences intervient une fois qu'un processus a été longuement abouti.

Par ailleurs, je fais partie des élus ayant voté contre un certain nombre d'opérations d'aménagement notamment, parce que nous estimions qu'il y avait des dérives ressenties par des modifications de zones. J'assume pleinement les positions que nous avons eues, c'était le cas de Marais-de-Gaulle et peut être le cas des Simonettes. Pour autant, ce débat sur la nature des fonctions sur la nature et le poids respectifs dans les opérations d'aménagement du logement social ne doit pas aboutir à bloquer un document nécessaire pour la mutation de la ville et de ses grandes opérations, notamment celles du centre-ville et des abords de la voie de desserte orientale. Je le dis, parce qu'il y a aujourd'hui un non-dit fort sur le poids du logement social. Je ne suis pas partisan de l'utilisation du logement social comme outil de peuplement. En revanche, la stigmatisation à l'égard du logement social me pose de véritables problèmes. Je le dis très franchement. La manière dont on le stigmatise et le contenu d'un certain nombre de documents sont une faute politique. Je le dis d'autant plus qu'au moment des élections sénatoriales le 23 septembre 2017, il y a eu un débat sur la loi SRU et sa pérennité parmi des membres parlementaires assis aujourd'hui autour de cette table. On ne peut pas dire à la fois « *Je m'exonère et je souhaite m'exonérer des obligations de la loi SRU, quelles qu'en soient les difficultés, en zone urbaine dense dans des villes constituées* » et en même temps porter un jugement bloquant des opérations de PLU qui prévoient du logement social. En clair, s'il n'y a pas de réflexion métropolitaine territoriale sur la place du logement social, qui doit le faire quand on le fait, nous aboutissons à la perpétuation des formes d'égoïsme où chaque ville se renferme sur elle-même. Cela aboutit aujourd'hui à rendre impossible la création des 600 000 logements nécessaires au niveau de la région Île-de-France. Si chacun se cantonne derrière ses gabarits en indiquant qu'il ne bougera pas les

formes, nous serons dans une impossibilité qui se traduira par la continuité de l'étalement de la ville. Est-ce notre souhait, alors que l'on en voit aujourd'hui l'ensemble des travers ? Voilà la raison pour laquelle je pense que dans un débat, nous devons prendre en compte ces réflexions à l'échelon métropolitain et à l'échelon territorial sur un certain nombre d'enjeux, dont celui du logement. Il me semble que la Conférence, telle qu'elle est créée va dans le bon sens. Toutefois, bloquer un PLU alors qu'il y a un véritable débat sur la poursuite ou non de la ville dans sa voie et réduire le poids du logement social. Ce débat se mérite en tant que tel. Il ne peut s'apprécier que si l'ensemble des villes prennent en charge les obligations qui seraient aujourd'hui non réalisées par la ville de Champigny-sur-Marne.

M. LE PRÉSIDENT

Je m'aperçois mes chers collègues que nous continuons à mélanger les documents et les problèmes qui en résultent sont une incompréhension entre nous. Le PLU est un outil, avec son PADD destiné à préciser le type d'habitat et d'aménagement d'une ville. Le PLH permet de doser entre habitat en accession, habitat social et le type d'habitat social. Tout à l'heure, j'ai été surpris que nous comptions dans le logement social l'accession sociale à la propriété, particulièrement importante à notre époque. S'il y a bien un outil pour débloquent le parcours résidentiel dans une ville, c'est l'accession sociale à la propriété pour ceux qui peuvent se le permettre. Il convient de revoir les choses avec davantage de sérénité. J'interviendrai tout à l'heure sur le rôle du Territoire. Certains n'ont pas encore compris aujourd'hui que nous ne sommes pas dans un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Nous y viendrons peut-être un jour, parce que le législateur nous y poussera. Les Maires n'auront peut-être plus les permis de construire. Nous pouvons trouver tout cela dans les élucubrations nationales. Pour l'instant, nous sommes dans un processus simple : nous avons considéré que pour pouvoir travailler ensemble, nous acceptions de traiter ici les dossiers que les communes avaient défrichés, votés, choisis pour leur avenir. Nous ne sommes pas ici pour prendre la place du conseiller municipal de Champigny-sur-Marne qu'il soit dans l'opposition ou dans la majorité. Nous sommes ici pour tenir compte de la décision du conseil municipal de Champigny-sur-Marne vis-à-vis d'un document, que ce soit celui-ci ou d'un autre dossier. Il ne faut pas aller plus loin que cela. Les uns et les autres ont des idées sur la destinée de tel quartier, tel autre chose. Mon collègue M. VOGUET parlait de ses voisins, j'en fais partie.

Nous n'avons pas la même approche entre nos 2 villes. Cela ne nous a pas empêché de créer une société publique locale d'aménagement en commun pour que chacun puisse profiter d'une dynamique collective. On peut être amené à travailler ensemble sans avoir réellement les mêmes objectifs. Ce soir, j'aimerais que vous pensiez à autre chose. Ce matin, j'étais chez le Préfet du Val-de-Marne avec le sous-préfet de Nogent-sur-Marne sur plusieurs sujets, dont celui de la Métropole et de l'évolution institutionnelle de la Métropole. Lorsque j'ai quitté le bureau de la Préfecture, le Préfet m'a demandé « Ce soir, vous avez une séance à Champigny-sur-Marne. Sachez que nous attendons avec impatience le résultat de la séance de ce soir parce qu'un Contrat d'Intérêt National est là pour être voté. » On peut contester les choses, mais elles sont ainsi. Si demain matin, le Président de la République nous annonce que le permis de construire sera signé par le Président du Territoire, ce ne sera pas cohérent avec ce que nous essayons de faire ici en défendant la compétence des communes. C'est bien les communes et les majorités communales qu'il faut défendre pour le devenir de nos collectivités. Ce dilemme n'est pas aisé lorsqu'on est concerné à titre personnel, mais il existe des règles et aujourd'hui on ne peut aller plus vite que la musique. Monsieur CLODONG, il faut aller dans le sens que vous indiquez, mais aujourd'hui nous ne sommes pas équipés pour. En tant que Président du Territoire, je ne me reconnais pas la légitimité de remettre en cause le vote d'un conseil municipal simplement, parce que dans ce conseil municipal, la décision qui a été prise met en difficulté la majorité ou l'opposition. Le jour où nous aurons un PLUI, les solutions seront différentes et les comportements également.

M. COCQ

La discussion aura au moins fait apparaître que lorsque des conseillers s'expriment sur le PLU d'autres villes et qu'ils veulent entrer dans les détails de celui-ci, *a minima* ils produisent des inexactitudes, plus certainement des erreurs, car je n'oserais penser que ce sont des

mensonges. J'ai eu l'occasion de le dire à nouveau ce soir, comme depuis que nous sommes installés dans ce Conseil de Territoire. Vous connaissez la place que j'accorde à la commune. Je tiens à saluer la façon dont M. le Maire de Champigny-sur-Marne a fait de la pédagogie pour réexpliquer le processus et répondre aux interrogations légitimes de celles et ceux qui sont venus nous écouter ce soir. Pour autant, je ne rentrerai pas dans cette discussion. Ce n'est pas une question de principe, c'est une question éminemment politique qui nous est posée et que vous mettez sur la table ce soir M. JEANNE. C'est la question de la place de la commune dans le cadre de ce territoire. Nous avons tranché cette question. Je ne suis pas de ceux qui aujourd'hui voudraient faire machine arrière à la commune et au bloc communal à ville de Champigny-sur-Marne. Vous parliez tout à l'heure de la ville, parce que vous parlez de l'intérêt qui doit être défini plus largement avec les villes autour. Pour ma part, je parle de la commune. La différence entre l'une et l'autre est que la commune est la structure de base, atomique, de la démocratie locale. Ce n'est pas seulement la question de l'intérêt de la ville, mais de l'intérêt de ses habitants. Ces derniers doivent pouvoir définir par eux-mêmes ce qu'ils jugent bon pour eux. C'est pour cela que je suis si attaché à la commune et que je refuse le transfert que vous essayez de nous imposer de force de la commune vers le territoire. Je me refuse à mettre en place cette mise sous tutelle que vous nous proposez aujourd'hui, qui sera lourde de conséquences demain et dont vous devrez répondre le moment venu.

M. BENISTI

Mon nom a été cité 9 fois, ma ville 17 fois, donc je voudrais simplement intervenir pour dire qu'effectivement nous travaillons avec Champigny-sur-Marne et ses élus depuis maintenant 8 ans sur un projet d'aménagement d'une zone extrêmement importante puisque c'est une zone qui a été bloquée par l'État pendant près de 60 ans. Nous avons beaucoup travaillé avec le maire de Bry et le maire de Champigny-sur-Marne sur cette zone. Nous avons questionné notre population. Nous nous sommes aperçus de l'élément principal aujourd'hui qui ressort de ces aspirations et de ces discussions. Ainsi, aujourd'hui dans la Métropole du Grand Paris, nous sommes en train d'être absorbés par des projets de développement économique qui ne se passent pas chez nous, mais à l'ouest de la capitale et sur la partie nord de la capitale avec les annonces sur les Jeux Olympiques. Si nous, élus, ne prenons pas des décisions, l'ensemble de notre population continuera à passer 2 heures et demie en transport pour aller chercher du travail selon les derniers rapports publiés il y a 15 jours. Toutes les populations, qu'elles soient de Champigny-sur-Marne ou de l'Est parisien passent aujourd'hui 2 heures et demie dans les transports. Des mères de famille qui ont 2, 3, 4 enfants passent jusqu'à 4 heures dans les transports. Nous avons voulu créer, avec le Maire de Champigny-sur-Marne et le Maire de Bry, une zone attractive pour induire un développement économique. Je pense que nous y sommes arrivés. Le PLU de Champigny-sur-Marne s'adapte, dans le cadre du CDT, à nos engagements et à la signature que nous avons avec l'État.

Il s'agit de consacrer 75 % de ce territoire au développement économique. Vous voulez aujourd'hui revenir sur cette décision. La commune de Villiers et la commune de Bry voteront ce PLU de Champigny-sur-Marne, parce qu'il respecte les engagements. Il pense également aux habitants qui malheureusement passent une partie importante de leur vie dans les transports. Grâce à ce développement, rien que sur la partie de Villiers-sur-Marne, l'aménageur public EPAMARNE qu'a cité M. ADENOT va développer jusqu'à 6 000 emplois qui ne vont pas servir essentiellement aux villiérais, mais également aux campinois qui viendront travailler à Villiers-sur-Marne sur cette zone. Cette zone de VDO sur la partie Champigny-sur-Marne et la partie Villiers développera également grâce à cette attraction de notre gare du Grand Paris Bry-Villiers-Champigny du développement économique. Malheureusement, depuis tout à l'heure, on ne parle pas du vrai problème aujourd'hui que nous rencontrons tous en tant que Maire, de recevoir nos populations qui nous réclament des emplois. Nous prenons cette décision de développement de ces zones mises à l'abandon et forcées par l'État à rester en friche. La population doit prendre ces décisions à bras le corps. Il convient donc de voter le PLU présenté par Champigny-sur-Marne.

M. ADENOT

Tout a été dit. La chose à retenir de ce débat est que nous sommes dans un processus intercommunal. Nous n'allons pas refaire le match à Champigny. Le débat va continuer dans notre commune, mais il ne faut pas demander à un Maire, après que la majorité municipale ait fait ce travail d'élaboration, de dire à l'échelle du Territoire qu'il faut remettre le travail en cause. Au contraire, il convient de mettre en œuvre ce PLU rapidement. Comme vient de le souligner M. BENISTI c'est un point d'appui pour débattre des conditions difficiles dans lesquelles l'État et les communes vont avoir à négocier le CIN, parce qu'il n'est pas complètement écrit. En outre, j'aimerais remarquer que si ce n'était pas adopté, cela signifierait que le Territoire ce soir déciderait de mettre des communes sous tutelle.

M. BERRIOS

Le débat a été riche. On ne pourra pas dire qu'il n'y aura pas eu de débat ce soir. Nul n'ignore que la ville de Saint-Maur-des-Fossés n'a pas la même vision de l'urbanisme que la ville de Champigny-sur-Marne, et que le PLU présenté ne reçoit pas l'approbation des élus de Saint-Maur-des-Fossés. Ce n'est pas faire offense aux campinois ni à la vision que Dominique ADENOT a pour sa ville ni à la ville de Champigny-sur-Marne ni au territoire. Nous n'avons pas la même vision. M. VOGUET le rappelait à l'instant, cette vision de l'urbanisme englobe également le logement et le logement social. Nous ne pouvons pas dissocier le logement social, le logement en accession à la propriété, le logement en accession libre du PLU. Le PLU organise par essence le logement, l'économie, le transport et tout ce qu'il convient d'organiser dans une ville. Je ne surprendrai personne par cette position qui est de dire que nous n'avons pas la même vision. Reste que nous avons un point commun entre chacune de nos villes, c'est que nous ne voulons pas qu'en matière d'urbanisme, on vienne nous expliquer chez nous ce que l'on doit faire. Dominique ADENOT n'est pas venu m'expliquer à Saint-Maur-des-Fossés ce que je devais faire. Nous avons discuté, il a des désaccords avec moi. Mais en matière de logement social, d'urbanisme, de vision d'ensemble, ces oppositions, il les a tuées, car lorsque le PLU de Saint-Maur-des-Fossés a été proposé au Conseil de territoire, il a été adopté. Ce que l'on ne veut pas chez nous, c'est que l'on s'occupe à notre place de ce qui nous concerne. Il me semble que c'est ce qui nous rassemble. D'autres choses nous rassemblent, la Marne, les sujets environnementaux, les transports, la volonté d'attirer chez nous des investissements pour les Jeux Olympiques.

Notre vision de l'urbanisme ne nous rassemble pas. Nous aurons un débat très puissant lorsque nous devrons établir le PLUI. Mais lorsque nous établirons le PLUI, il est hors de question que ce que nous disions ce soir soit bafoué. La position que nous avons de ne pas nous occuper de ce qui se passe chez le voisin ni de vouloir imposer chez le voisin ce que nous ne voulons pas chez nous devra également être respectée en matière d'urbanisme, de logement, de transport et d'économie. Quel est le rôle de l'EPT ? Doit-on avoir un destin commun, une vision commune ? Probablement. Simplement, en l'espèce il n'y a pas de vision commune, elle reste à construire. Quand M. JEANNE nous dit que de grands élus se sont prononcés contre, c'est vrai. Récemment, c'est vrai. Est-ce que moi-même je me suis prononcé contre ? C'est vrai. Encore une fois, nous avons dit que chacune des communes aura à choisir son destin. Aucune des communes ni des Maires ici présents ne sont enclins à dire le contraire. Le débat doit avoir lieu, chacun s'empêche, chacun a les arguments, mais ce n'est pas une forme d'égoïsme que de vouloir pour sa ville quelque chose que l'on ne voudrait pas pour la ville voisine. C'est même un moment d'échange. Faut-il saisir l'opportunité démocratique ce soir ? Notre légitimité, à chacun d'entre nous, tient aux conseils municipaux de chacune de nos villes. Dans chacune de nos villes, nous avons tous demandé que lorsqu'il s'agissait d'un débat d'une commune, le choix de la commune soit respecté. En réalité, l'opportunité démocratique, dans la façon que nous avons de fonctionner, n'est pas celle-ci. L'opportunité démocratique est bien de respecter le choix des communes même si nous sommes en désaccord. Concernant l'urgence, Dominique ADENOT a raison sur un point, celle de décider. À défaut de PLU, il est exact que l'État prendra la main. Il est exact qu'il pourrait y avoir à Champigny-sur-Marne une situation d'une autre nature qui soit imposée. Sur la VDO, je crains qu'il n'y ait pas que de l'économie. On ne peut pas considérer que soit contenu dans ce PLU uniquement le germe d'une prospérité économique. Il y a aussi du logement. Ne pas

le dire, c'est se mentir, éluder une partie de la question et une partie des raisons pour lesquelles les uns et les autres sont ici ce soir. Sur la VDO, il n'y a pas que de l'économie, il y a aussi du logement et de façon conséquente. Sommes-nous une chambre d'enregistrement ? Certains l'affirment. Je crois plutôt que nous sommes un territoire balbutiant, en réflexion, qui se construit en marchant, chacun apporte sa pierre. La pierre que l'on apporte n'est pas exactement conforme à la pierre d'à côté. Je ne crois pas que cela serve notre territoire de s'affronter sur des sujets où il n'y a pas de conciliation possible.

Enfin, sur le PLUI futur, Monsieur le Président, ce sujet a été soulevé par mes collègues. En réalité, il recèle en lui des projets dépassant Champigny-sur-Marne, sur des projets d'intérêts nationaux, sur l'aménagement du serpent de mer de la VDO et finalement dessine une expansion économique et de logement pour l'ensemble du territoire. C'est aussi pour cela qu'une partie des réactions des habitants, mais également de l'ensemble des villes voisines peut être cristallisée. Le futur PLUI devra tenir compte de cette réalité, c'est-à-dire qu'il y a des PLU qui au fond impactent assez peu les communes voisines. Ce que nous faisons à Saint-Maur-des-Fossés impacte peut-être Champigny-sur-Marne, mais pas de manière déterminante pour Champigny. Ce PLU est déterminant pour au moins 2 villes avoisinantes. Nous devons avoir à l'esprit que le développement économique ne peut pas être balayé d'un revers de main.

Point important, le PLU ne peut pas être dissocié de l'ambition de logement et de logement social. Oui, le PLU de Champigny-sur-Marne comme tous les PLU comportent une ambition dans le domaine du logement social. C'est évidemment intimement lié. On peut avoir le débat, mais on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de lien entre les deux. Si je le dis ce soir avec force, c'est, parce que dans le PLUI nous aurons ce sujet à traiter au niveau territorial de la même façon que nous avons à le traiter dans chacune de nos villes. Je ne suis pas en accord avec ce PLU, mais, parce que c'est la règle de notre EPT, je ne voterai pas contre ce PLU. En revanche, parce que je ne suis pas favorable à ce PLU, je m'abstiendrai et demanderai aux élus de faire de même.

M. LE PRÉSIDENT

Le débat a été riche et parfois animé. Concernant le sujet, sachez que pour l'instant nous ne sommes pas tenus de mettre en œuvre un PLUI dans les mois qui viennent. Dans tous les cas, le processus PLUI tiendra compte des spécificités de chacune de nos communes, sinon il n'existera pas dans la mesure où il ne peut pas remettre en cause des politiques d'urbanisme et d'aménagement qui ne datent pas d'aujourd'hui. Le réalisme en politique est de reconnaître les spécificités de chacune de nos communes, avec les plus et les moins. Certaines sont faites pour accueillir tel type d'activité, d'autres non.

Je vais procéder au vote. Qui est contre (7) ? Qui s'abstient (16) ? Le PLU est adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50.